



Europe's First
Bitcoin Treasury Company

RESULTATS **SEMESTRIELS 2026**

15 Octobre 2026



CAPITAL B

Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital Social de 30.774.247,20 euros

Siège social : Tour W, 102 Terrasse Boieldieu — 92800 Puteaux

504 914 094 RCS NANTERRE

Sommaire

1.	Rapport d'activité au 30 juin 2026	3
	Rapport d'activité et synthèse des comptes consolidés du Groupe arrêtés lors du Conseil d'Administration du 14 octobre 2026	3
	Faits significatifs du premier semestre 2026.....	6
	Contrôle interne et facteurs de risques	16
2.	Etats financiers consolidés	35
3.	Annexe des comptes consolidés au 30 Juin 2026	39
	Note 1 : Présentation de l'activité.....	39
	Note 2 : Faits significatifs de la période – Eléments de communication financière	40
	Note 3 : Principes et méthodes des comptes consolidés	50
	Note 4 : Périmètre des comptes consolidés	59
	Note 5 : Informations sur le bilan	60
	Note 6 : Informations sur le résultat	72
	Note 7 : Autres informations	75
	Note 8 : Evènements postérieurs à la clôture des comptes consolidés	77
	Note 9 : Opérations avec les parties liées	83
4.	Rapports des Commissaires aux Comptes	84

1. Rapport d'activité au 30 juin 2026

Rapport d'activité et synthèse des comptes consolidés du Groupe arrêtés lors du Conseil d'Administration du 14 octobre 2026

Bilan consolidé

BILAN ACTIF en KEuros	Note	30/06/2026	31/12/2025	Variation	%
Actif Immobilisé		17 116	17 180	-65	-0,4%
Immobilisations incorporelles	5.1	16 636	16 662	-26	-0,2%
Dont écarts d'acquisition positifs	5.2	11 656	11 656		
Immobilisations corporelles	5.3	50	77	-27	-35,3%
Immobilisations financières	5.4	430	442	-12	-2,6%
Titres mis en équivalence					
Actif Circulant		299 957	279 973	19 984	7,1%
Stocks et encours					
Clients et comptes rattachés	5.5	3 057	3 834	-777	-20,3%
Autres créances et comptes de régularisation (4)	5.6	126 448	57 783	68 665	118,8%
Instruments financiers à terme et jetons détenus	5.8	168 179	214 878	-46 699	-21,7%
Disponibilités	5.8	2 273	3 478	-1 206	-34,7%
TOTAL DE L'ACTIF		317 072	297 153	19 919	6,7%

BILAN PASSIF en KEuros	Note	30/06/2026	31/12/2025	Variation	%
Capitaux propres (part du groupe)	5.9	86 806	109 351	-22 545	-20,6%
Capital (1)		12 026	9 078	2 948	32,5%
Primes (1)		233 357	189 366	43 991	23,2%
Réserves et résultat consolidés (2)		-158 578	-89 094	-69 483	78,0%
Autres (3)					
Intérêts Minoritaires	5.10				
Provisions	5.12	123 964	56 444	67 519	119,6%
Dettes		106 303	131 359	-25 056	-19,1%
Emprunt et dettes financières	5.13	58 093	98 357	-40 264	-40,9%
Fournisseurs et comptes rattachés	5.14	2 311	2 872	-561	-19,5%
Autres dettes et comptes de régularisation (5)	5.15	45 900	30 130	15 770	52,3%
Dont écarts d'acquisition négatifs	5.2				
TOTAL PASSIF		317 072	297 153	19 919	6,7%

(1) De l'entité mère consolidante

(2) Dont résultat net de l'exercice

(3) Détail dans l'analyse de la variation des capitaux propres consolidés (Part du groupe)

(4) Dont impôts différés actifs

(5) Dont impôts différés passifs.

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT en KEuros	Note	30/06/2026	30/06/2025	Variation 06-26 06- 25	%
Chiffre d'affaires	6.1	5 846	5 649	197	3,5%
Autres produits d'exploitation	6.2	734	950	-216	-22,7%
Achats consommés	6.3	-1 328	-1 076	-253	-23,5%
Charges de personnel	6.4	-5 329	-5 467	138	2,5%
Autres charges d'exploitation	6.3	-1 923	-1 883	-40	-2,1%
Impôts et taxes		-81	-150	69	45,8%
Dotations aux amortissements, dépréciations	6.5	-783	-845	61	7,3%
Résultat d'exploitation avant dot. aux amort. et dépré. des écarts d'acquisition		-2 864	-2 821	-43	-1,5%
Dot. aux amort. et dépré. des écarts d'acq pos	6.6				
Reprises des écarts d'acquisition négatifs	6.6				
Résultat d'exploitation après dot. aux amort. et Reprises. des écarts d'acquisition		-2 864	-2 821	-43	-1,5%
Charges et produits financiers	6.7	-67 549	-66	-67 482	N.S
Charges et produits exceptionnels	6.8	-105	-136	31	23,1%
Impôts sur les résultats	6.9	1 008	1 162	-154	-13,2%
Résultat net des entités intégrées		-69 509	-1 862	-67 647	-3633,2%
Résultat des sociétés cédées					
Résultat net liés aux entités Mise En Equivalence					
Résultat net de l'ensemble consolidé		-69 509	-1 862	-67 647	-3633,2%
Dont Intérêts minoritaires					
Dont Résultat net (Part du Groupe)		-69 509	-1 862	-67 647	-3633,2%

Tableaux de flux de trésorerie

En K€	30/06/2026	30/06/2025
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net des sociétés intégrées	-69 509	-1 862
Dotations aux amortissements et provisions	68 303	975
Reprises aux amortissements et provisions		
Plus et moins-values de cession nettes d'impôt		
Variation Impôts différés		
Augmentation des intérêts courus		113
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		91
Marge Brute Autofinancement	-1 207	-683
Variation des créances clients	777	323
Variation des autres créances et comptes de régularisation	-1 145	-669
Variation des dettes fournisseurs	-561	-465
Variation des autres dettes et comptes de régularisation	-4 203	-1 380
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	-5 133	-2 191
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-6 340	-2 874
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-723	-909
Acquisition d'immobilisations corporelles	-7	-6
Acquisition d'immobilisations financières		-53
Acquisition de bitcoins	-20 795	-157 396
Variation des fournisseurs d'immobilisations		
Flux liés aux acquisitions d'immobilisations	-21 525	-158 363
Cession et Réduction d'immobilisations financières	12	
Flux liés aux cessions d'immobilisations	12	
Trésorerie nette/ acquisitions et cessions de filiales		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-21 513	-158 363
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	27 021	32 957
Rachats nets d'actions propres		
Variation des comptes courants		-34
Nouveaux Emprunts		129 927
Remboursement des emprunts	-367	-762
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	26 654	162 088
VARIATION DE TRESORERIE	-1 199	852
Incidence des variations de taux de change		0
TRESORERIE A L'OUVERTURE	3 469	663
Reclassement des actions propres en VMP	26	
Reclass. des billets à ordre des Concours Bancaires vers Emprunts		
TRESORERIE A LA CLOTURE	2 295	1 514
Valeurs Mobilières de Placement	26	0
Disponibilités	2 273	1 531
Concours Bancaires Courants	-4	-17
Détail de la Trésorerie à la clôture	2 295	1 514
Prix acquisition des sociétés entrantes		
Trésorerie de sortie		
Prix de cession des titres		
Détail des incidences de variation de périmètre		

Les disponibilités d'un montant de 2 273 k€ détenues au 30 juin 2026 correspondent à la trésorerie disponible du Groupe, et ne prennent pas en compte la réserve opérationnelle de 61 BTC (classés en instruments financiers à terme et jetons), valorisée sur la base du cours du BTC au 30 juin 2026 (52 543,26 €) à 3 205 k€. Au 30 septembre 2026, la trésorerie disponible du groupe s'élève à 4,6 m€ en sus de la réserve opérationnelle de 61 BTC (représentant ~4.5 m€, sur la base du cours du BTC au 30 septembre 2026).

Faits significatifs du premier semestre 2026

Chiffres clés du premier semestre 2026

EN MILLIERS D'EUROS	2026 (6 mois)	2025 (6 mois)	Variation	%
Chiffre d'affaires net	5 846	5 649	197	3%
EBITDA (CIR inclus)	(1 073)	(815)	(258)	(32%)
Résultat d'exploitation (CIR inclus)	(1 856)	(1 659)	(197)	(12%)
Résultat financier	(67 549)	(66)	(67 483)	(102247%)
Résultat courant (CIR inclus)	(69 405)	(1 726)	(67 679)	(3921%)
Résultat exceptionnel	(105)	(136)	31	23%
Résultat net	(69 509)	(1 862)	(67 647)	(3633%)

Il convient de préciser que le résultat net négatif de 69,5 m€ est composé à hauteur de 67,5 m€ d'un complément de provision liée à la dépréciation BTC compte tenu du cours au 30 juin 2026, donc non cash.

Le total du chiffre d'affaires (CA) consolidé du Groupe s'élève à 5 846 k€ contre 5 649 k€ au titre de l'exercice précédent sur la même période, soit une augmentation de 3 % par rapport au premier semestre 2025. L'EBITDA (CIR Inclus) des entités opérationnelles historiques du Groupe à périmètre constant (IORGA Group, TRIMANE et DIP TEK) est de 640 k€ contre 583 k€ pour le 1^{er} semestre 2025, soit une progression de près de 10%, ce qui confirme la stratégie mise en œuvre visant à augmenter la rentabilité des entités opérationnelles. Compte tenu des coûts liés à la stratégie de Bitcoin Treasury Company, l'EBITDA du groupe (CIR inclus) est négatif à hauteur de (1,1) m€ contre (0,8) m€ pour le 1^{er} semestre 2025. Les frais généraux s'élèvent à 3 251 k€ contre 2 959 k€ par rapport au premier semestre 2025, soit une augmentation de 9,9 % expliquée par les coûts liés à la Bitcoin Treasury Company (Etudes, honoraires juridiques, conseil et communication). Les charges de personnel s'élèvent à 5 329 k€ contre 5 467 k€ par rapport au premier semestre 2025, soit une diminution de 2,5%. Les charges d'exploitation de la période s'élèvent à 9 444 k€ contre 9 419 k€, soit un niveau stable par rapport au premier semestre 2025. Le résultat d'exploitation (CIR inclus) ressort à (1 856) k€ contre (1 659) k€ par rapport au premier semestre 2025. Le résultat financier est de (67 549) k€ contre (66) k€ au premier semestre 2025, en raison d'une provision pour dépréciation sur les BTC du groupe d'un montant de 67,5 m€. Le résultat courant du groupe de la période ressort à (69 405) k€ contre (1 726) k€ au premier semestre 2025. Le résultat exceptionnel est de (105) k€ contre (136) k€ au premier semestre 2025.

Trésorerie

La trésorerie disponible du Groupe s'établit à 2 273 k€ contre 3 478 k€ au titre de l'exercice précédent au 31 décembre 2025. Le groupe dispose également de 61 BTC alloués à ses besoins opérationnels représentant ~3,2 m€, sur la base du cours du BTC au 30 juin 2026. Au 30 septembre 2026, la trésorerie disponible du Groupe s'élève à 4,6 m€ en sus de la réserve opérationnelle de 61 BTC (représentant ~4.5 m€, sur la base du cours du BTC au 30 septembre 2026).

Les comptes consolidés au 30 juin 2026 ont fait l'objet d'un examen limité par nos commissaires aux comptes, et ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. Les prévisions de trésorerie du Groupe pour les douze mois suivant la date de clôture font apparaître une situation de trésorerie compatible avec les besoins de liquidité de la période.

Les prévisions de trésorerie, qui tiennent compte des dernières prévisions d'activité ainsi que des bitcoins détenus, ont été établies sur la base d'hypothèses conformes à la stratégie du groupe initiée en fin d'année 2024.

En effet, grâce à la mise en œuvre de la stratégie d'optimisation de trésorerie, le Groupe dispose d'un niveau de trésorerie disponible plus important depuis le lancement de la stratégie et d'une réserve significative d'actifs numériques, qui pourrait lui permettre d'obtenir des financements complémentaires au besoin.

Le Groupe est donc moins dépendant des performances opérationnelles de ses filiales et dispose de nouvelles ressources de financement.

Stratégie de Bitcoin Treasury Company du Groupe

Le 5 novembre 2024, la Société, a initié une nouvelle stratégie, pionnière en Europe de Bitcoin Treasury Company focalisée sur un objectif d'augmentation du nombre de bitcoin par action sur une base totalement diluée dans le temps, en s'appuyant sur les excédents de trésorerie de la holding en lien avec les opérations d'augmentation de capital et sur des instruments de financement adaptés.

Le 21 février 2025, la Société a convoqué une assemblée générale extraordinaire en vue de voter de nouvelles délégations financières permettant au Conseil d'Administration de poursuivre le financement de la stratégie de Bitcoin Treasury Company, et l'acquisition de nouveaux bitcoins par le biais, notamment, d'opérations sur le capital de la Société.

Ces délégations financières, qui ont été intégralement approuvées par les actionnaires, avaient pour objet d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société à réaliser des augmentations de capital immédiates ou à terme, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite d'un plafond global de 37 500 000 euros.

Ces délégations financières ont, depuis, été remplacées par les nouvelles délégations financières votées par l'assemblée générale du 10 juin 2025.

Le 17 juin 2026, la Société a tenu son assemblée générale mixte en vue, notamment, de voter de nouvelles délégations financières permettant au Conseil d'Administration de poursuivre le financement de la stratégie de Bitcoin Treasury Company, et l'acquisition de nouveaux bitcoins par le biais, notamment, d'opérations sur le capital de la Société.

Ces délégations financières, qui ont été intégralement approuvées par les actionnaires, ont pour objet d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société à réaliser des augmentations de capital immédiates ou à terme, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite d'un plafond global de 100 milliards d'euros applicable à l'émission de tout type de valeurs mobilières.

Compte tenu du montant particulièrement élevé des délégations financières autorisées par l'assemblée générale du 17 juin 2026, pouvant atteindre un plafond global de 100 milliards d'euros, l'utilisation de tout ou partie de ces délégations pourrait entraîner une dilution significative de la participation des actionnaires existants, notamment en cas d'émissions réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription. Cette dilution pourrait affecter leur pourcentage de détention du capital, leurs droits de vote ainsi que leurs droits économiques. La Société veille, dans la mise en œuvre de ces délégations, au respect des dispositions légales et réglementaires applicables ainsi qu'à la préservation des droits des actionnaires.

Opérations sur le capital

Au cours du premier semestre 2026, la Société a procédé à l'émission de 73 695 516 actions nouvelles, portant le nombre total d'actions de 226 955 116 à 300 650 632, pour un montant total de 43 282 094,93 euros (dont 2 947 820,64 euros en nominal et 40 334 274,29 euros en primes d'émission). Le capital social est ainsi passé de 9 078 204,64 euros à 12 026 025,28 euros, la valeur nominale de l'action restant fixée à 0,04 euro sur l'ensemble de la période.

Ces émissions se décomposent en six catégories détaillées ci-après.

Catégorie d'opérations	Actions émises	Montant (EUR)	dont capital (EUR)	dont prime (EUR)
1. Conversions d'OCA B-01	36 613 919	19 917 972,00	1 464 556,76	18 453 415,24
2. Placement privé ABSA	23 038 844	15 205 637,04	921 553,76	14 284 083,28
3. Programme ATM	5 207 753	3 504 565,89	208 310,12	3 296 255,77
4. Mesures d'ajustement	5 230 559	2 845 424,10	209 222,36	2 636 201,74
5. Exercice de BSA 2025-01	3 324 441	1 808 495,90	132 977,64	1 675 518,26
6. Actions gratuites	280 000	-	11 200,00	-11 200,00
TOTAL	73 695 516	43 282 094,93	2 947 820,64	40 334 274,29

Le détail par catégorie d'opérations figure dans l'annexe des comptes consolidés § 2. Faits significatifs de la période.

Sauf indication contraire, le nombre d'actions indiqué dans le présent document correspond au nombre d'actions avant le regroupement finalisé le 8 septembre 2026.

Acquisition de BTC

Ces opérations de renforcement des fonds propres ont notamment permis au Groupe de poursuivre sa stratégie d'accumulation de bitcoins conformément à sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, lui permettant de détenir 3 139 bitcoins de réserve stratégique et 61 bitcoins affectés aux besoins opérationnels, soit 3.200 BTC détenus au total par le Groupe au 30 juin 2026.

Création d'une filiale à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis)

Une nouvelle filiale à Abu Dhabi, Capital B Treasury, a été créée le 26 août 2025 afin de centraliser les activités de relations investisseurs et d'opérations sur les marchés de capitaux. La société Capital B Treasury, détenue à 100% par le Groupe, n'a pas été intégrée au périmètre de consolidation au 30 juin 2026. Les dépenses supportées par la société mère ont été prises en considération dans cette appréciation (262 K€).

Emission de BSA 2026

Emission de bons de souscription d'actions de la Société « Warrants Stand-Alone »

La Société a procédé au cours du 1^{er} semestre 2026, dans le cadre de la stratégie de Bitcoin Treasury Company de la Société, à l'émission de 37 390 910 bons de souscription d'actions pour un montant total de 4 113 000,10€, à 0,11 € par BSA. La totalité de ces BSA ont été souscrits par TOBAM, UTXO Management et Adam Back.

Les termes et conditions sont détaillés ci-dessous :

	BSA 2026-01	BSA 2026-02
Maturité	10 mars 2029.	2 mai 2029.
Nombre de BSA émis	TOBAM : 18 300 000 BSA 2026-01, 1 BSA 2026-01 donnant droit à souscription d'1 action ordinaire de la Société. UTXO Management : 9 090 910 BSA 2026-01, 1 BSA 2026-01 donnant droit à souscription d'1 action ordinaire de la Société.	Adam BACK : 10 000 000 BSA 2026-02, 1 BSA 2026-02 donnant droit à souscription d'1 action ordinaire de la Société.
Prix d'émission	TOBAM : 0,11 € par BSA 2026-01, payé à souscription, soit un total de 2 013 000,00 €. UTXO Management : 0,11 € par BSA 2026-01, payé à souscription, soit un total de 1 000 000,10 €.	Adam BACK : 0,11 € par BSA 2026-02, payé à souscription, soit un total de 1 100 000,00€.
Prix d'exercice	Prix d'exercice égal au plus élevé entre : (i) 1,01 €, correspondant à 130% de la moyenne des VWAP des 5 jours de bourse précédant la signature, et (ii) de l'équivalent en euros par action d'une « mNAV 1.1 » de la Société au dernier jour de bourse précédant la demande d'exercice. Pour les besoins de ce qui précède, la « mNAV 1.1 » correspond à 1,1 fois la valeur des BTC détenus par la Société dans le cadre de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company, par action sur une base totalement diluée, tel qu'indiqué par la Société dans ses indicateurs de Bitcoin Treasury Company.	Prix d'exercice égal au plus élevé entre : (i) 0,84 €, correspondant à 130% de la moyenne des VWAP des 5 jours de bourse précédant la signature, et (ii) de l'équivalent en euros par action d'une « mNAV 1.1 » de la Société au dernier jour de bourse précédant la demande d'exercice. Pour les besoins de ce qui précède, la « mNAV 1.1 » correspond à 1,1 fois la valeur des BTC détenus par la Société dans le cadre de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company, par action sur une base totalement diluée, tel qu'indiqué par la Société dans ses indicateurs de Bitcoin Treasury Company.

Dans le cas où l'ensemble des BSA venaient à être exercés, cela représenterait une augmentation de capital de 36,1 M€ supplémentaires selon les modalités suivantes :

Dénomination du BSA	Nombre de BSA émis	Souscriptions	Prix d'exercice par BSA	Prix d'exercice total (€)	Actions potentielles post regroupement
BSA 2026-01	27 390 910	3 013 000,10	1,01€	27 664 819,10	2 739 091
BSA 2026-02	10 000 000	1 100 000,00	0,84€	8 400 000	1 000 000
TOTAL	37 390 910	4 113 000,10		36 064 819,10	3 739 091

Regroupement d'actions

Suivant délégation de pouvoirs de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 17 juin 2026 (23^{ème} résolution), le Conseil d'administration du 17 juillet 2026 a décidé des modalités d'un regroupement d'actions détaillées ci-après :

Date de début des opérations de regroupement : 6 août 2026.

Base de regroupement : échange de 10 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune contre une action nouvelle de 0,80 euro de valeur nominale portant jouissance courante. Il est précisé que le 17 juillet 2026, le Conseil d'administration, suivant délégation de pouvoirs de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 17 juin 2026 (22^{ème} résolution), a décidé d'augmenter la valeur nominale des actions de 0,04 euro à 0,08 euro.

Cette augmentation a été effectuée par incorporation au capital de primes, pour un montant de 12 026 025,28 euros. Elle est nécessaire pour que la valeur nominale des actions à la suite du regroupement soit supérieure au minimum légal de 0,76 euro prévu par le décret-loi n°48-1683 du 30 octobre 1948.

Droits attachés aux actions : les actions nouvelles bénéficieront immédiatement du droit de vote.

Changement de dénomination sociale

Le 21 juillet 2025, la Société a annoncé l'adoption d'un nouveau nom commercial : « Capital B ». Ce changement de nom reflète l'ambition de la Société depuis l'adoption de sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company* en novembre 2024.

Lors de l'Assemblée Générale du 17 juin 2026, il a été voté le changement de dénomination sociale de la Société, ainsi THE BLOCKCHAIN GROUP est devenu Capital B.

Continuité d'exploitation

Le Tribunal de Commerce de Nanterre a homologué le 24 juillet 2024, le projet de plan de continuation, sur avis favorable de l'ensemble des organes en présence (juge commissaire, administrateur judiciaire, mandataire judiciaire et ministère public).

Cette décision a mis fin à la procédure de redressement judiciaire de la Société, validant l'ensemble des actions menées, en particulier sur la restructuration opérationnelle et financière du Groupe formé par la Société et ses filiales.

Au-delà de la sortie de la procédure de redressement judiciaire, le plan de continuation intègre notamment :

- un remboursement des dettes étalé sur 10 ans (ou, pour certains créanciers ayant choisi cette option, un remboursement en 4 ans de 46 % de la dette concernée, le solde (soit 54%) étant alors abandonné) ;
- la poursuite du plan d'économie sur les frais de structure ;
- une simplification de l'organigramme juridique.

A ce jour, le passif définitif de la procédure n'est pas encore arrêté en raison de la contestation de certaines créances qui seront jugées ultérieurement.

En l'état et compte tenu des créances admises, le plan de continuation se présente comme suit pour un passif restant dû de 2,2 m€ :

- Plan de remboursement sur dix ans :

En euros	23/07/2026	23/07/2027	23/07/2028	23/07/2029	23/07/2030	23/07/2031
Passif restant dû	1%	5%	6%	8%	10%	12%
2 030 996,38	20 515,11	102 575,57	123 090,69	164 120,92	205 151,15	246 181,38

En euros	23/07/2032	23/07/2033	23/07/2034
Passif restant dû	14%	19%	24%
2 030 996,38	287 211,61	389 787,18	492 362,76

- Plan de remboursement à quatre ans en contrepartie du remboursement de 46% de la dette déclarée :

En euros		23/07/2026	23/07/2027	23/07/2028
Option courte	Passif restant dû	5%	15%	25%
Total	189 818,20	21 090,91	63 272,73	105 454,56

- Soit une échéance totale par année :

En euros	23/07/2026	23/07/2027	23/07/2028	23/07/2029
Total échéance	41 606,03	165 848,31	228 545,25	358 157,31

En euros	23/07/2030	23/07/2031	23/07/2032	23/07/2033	23/07/2034
Total échéance	205 151,15	246 181,38	287 211,61	389 787,18	492 362,76

Les comptes consolidés du Groupe pour la période du 1er janvier au 30 juin 2026 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

Les prévisions de trésorerie, qui tiennent compte des dernières prévisions d'activité ainsi que des bitcoins détenus, ont été établies sur la base d'hypothèses conformes à la stratégie du Groupe.

En effet, grâce à la mise en œuvre de la stratégie d'optimisation de trésorerie, le Groupe dispose d'un niveau de trésorerie disponible plus important et d'une réserve significative d'actifs numériques, qui pourrait lui permettre d'obtenir des financements complémentaires au besoin.

Le Groupe est donc moins dépendant des performances opérationnelles de ses filiales et dispose de nouvelles ressources de financement.

Les premières échéances de juillet 2025 et 2026 ont bien été honorées comme le prévoit le plan de continuation.

Focus sur les activités du Groupe et les faits marquants à la clôture semestrielle

Capital B, première Bitcoin Treasury Company en Europe, détenant des filiales spécialisées dans le conseil et le développement en Data Intelligence, IA et technologies innovantes, et la trésorerie d'entreprise, publie ses résultats semestriels pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026.

Capital B est une Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 12 026 025,28 € (soit 300 650 632 actions), dont le siège social est situé Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux, immatriculée 504 914 094 RCS Nanterre.

La société a été créée en 2008 et introduite en bourse le 28/06/2011, et elle est cotée sur le marché Euronext Growth (ALCPB ; Code ISIN : FR0014019Y19).

Capital B est principalement composée des lignes de métiers suivantes :

- Développement applicatif : IORGA Group
- Data, IA, Business Intelligence : TRIMANE, DIP TEK
- Financement, Trésorerie d'entreprise : Capital B Luxembourg, Capital B Treasury

Perspectives et stratégie à moyen terme

La stratégie du Groupe reste basée sur les points suivants :

- accélérer la stratégie de *Bitcoin Treasury Company* en s'adressant à de nouvelles catégories d'investisseurs sur les marchés européens et mondiaux ;
- capitaliser sur l'expertise des sociétés opérationnelles historiques IORGA Group et TRIMANE pour acquérir des nouveaux marchés.

Endettement du Groupe au 30 juin 2026

L'endettement financier net du Groupe (hors BTC) s'établit à 55 819 k€ contre 94 878 k€ au titre de l'exercice précédent.

La variation correspond principalement à la conversion d'une partie des OCA en capital.

TRÉSORERIE	30/06/2026	31/12/2025
Disponibilités	2 273	3 478
TRÉSORERIE DISPONIBLE	2 273	3 478

DETTES FINANCIÈRES	30/06/2026	31/12/2025
Concours bancaires courants	4	10
Emprunts obligataires	56 844	96 828
Emprunts et dettes de leasing	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	434	693
Comptes courants d'associés	1	9
Intérêts courus sur emprunts	8	16
Billets à ordre gelés par le redressement judiciaire	801	801
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	58 092	98 357

ENDETTEMENT FINANCIER NET	(55 819)	(94 878)
----------------------------------	-----------------	-----------------

Détail de la dette OCA en valeur de remboursement

DETTES OCA	Valeur nominale	Valeur réindexée	Valeur de remboursement réindexée
En k€	96 630	56 494	51 662
En nbre de BTC	1 035	1 035	983

Ressources Humaines

Gestion des effectifs

Au 30 juin 2026, le Groupe employait 106 salariés répartis comme suit :

ENTITÉ DU GROUPE	SERVICES	CADRE	NON CADRE	EFFECTIFS AU 30/06/2026	EFFECTIFS MOYENS
Iorga	Total	40	-	40	37,87
	Structure	4	-	4	
	Ingénieurs, Chef de Projet	36	-	36	
Trimane	Total	60	-	60	63,46
	Structure	12	-	12	
	Ingénieurs, Chef de Projet	48	-	48	
Capital B	Total	6	-	6	5,01
	Structure	6	-	6	
TOTAL				106	106,34

Participation des salariés dans le capital de la Société

Aucun accord d'intéressement ou de participation des salariés n'a été mis en place par le Groupe à la date du présent rapport. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés du Groupe et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ne détenaient pas au 30 juin 2026, ni ne détiennent à ce jour, d'actions de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un fonds commun de placement d'entreprise ou étant frappées d'incessibilité.

Répartition du capital de Capital B au 30 juin 2026

Au 30 juin 2026, le capital de la Société s'élève à 12 026 025,28 € divisé en 300 650 632 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,04 € chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré auprès de l'AMF au cours de la période écoulée.

Sur la base des informations portées à notre connaissance, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante au 30 juin 2026 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Management	20 716 193	6,89%	6,89%
Blockstream Capital Partners	43 118 442	14,34%	14,35%
Adam Back	40 146 541	13,35%	13,36%
TOBAM	11 796 854	3,92%	3,92%
UTXO Management	4 244 478	1,41%	1,41%
Public & Institutionnel	180 628 124	60,08%	60,07%
TOTAL	300 650 632	100%	100%

A la date du présent document, la répartition du capital (post regroupement) est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Management	2 121 980	5,52%	5,52%
Blockstream Capital Partners	7 180 580	18,67%	18,67%
Adam Back	6 748 590	17,54%	17,55%
TOBAM	1 215 900	3,16%	3,16%
UTXO Management	424 447	1,10%	1,10%
Public & Institutionnel	20 776 312	54,01%	54,00%
TOTAL	38 467 809	100%	100%

Relations avec les investisseurs individuels

Le site internet Euronext comprend un volet destiné à la communication financière régulièrement mis à jour. Il permet d'obtenir et de télécharger l'information financière du Groupe : communiqués, comptes annuels et semestriels, etc. Les internautes ont également la possibilité de poser des questions d'ordre financier à l'adresse : <https://www.euronext.com/fr>

Relations avec les investisseurs institutionnels

Les dirigeants sont largement impliqués dans la communication avec les investisseurs, qu'ils rencontrent tout au long de l'année. Des réunions avec les actionnaires, investisseurs et analystes sont organisées à l'occasion des publications des résultats, opérations financières ou événements importants pour le Groupe.

La Direction Administrative et Financière et la Direction Générale de la Société sont à la disposition des actionnaires, investisseurs et analystes pour répondre à leurs questions concernant la stratégie du Groupe et les résultats publiés.

Recherche et développement

La société mène depuis toujours des activités de recherche et développement pour rester à la pointe de la technologie sur ses domaines de prédilection. La recherche et développement s'inscrit particulièrement sur les domaines de l'intelligence artificielle et sur les technologies innovantes.

Ces dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses et dont les coûts sont distinctement établis.

Il s'agit des développements des composants logiciels et des applications pour nos plateformes Dataops, Coach-IQ, LegalSuite et Apy.3 effectivement commercialisées ou en cours de commercialisation.

Les frais de développement activés au titre du premier semestre 2026 s'élèvent à 723 k€ et peuvent s'analyser de la manière suivante :

- développement IORGA Group : 395 k€,
- développement TRIMANE : 109 k€,
- développement DIP TEK : 219 k€.

La durée d'amortissement envisagée est de trois ans, à la date de mise en service des projets.

Gestion des risques

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. A la date des présentes, la Société n'a pas connaissance d'autres risques significatifs que ceux présentés dans la présente section.

La liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par le Groupe, à la date des présentes, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs de risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Le Groupe s'appuie notamment sur le cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relatif aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne publiés par l'AMF en 2010 et sur le guide sur l'information périodique des sociétés cotées de l'AMF (Doc 2016-05).

Les principaux facteurs de risques sont regroupés en quatre catégories ci-dessous, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante :

- les risques liés aux opérations ou à l'activité de la Société, compte tenu notamment de leur exposition au marché des cryptoactifs et au protocole Bitcoin ;
- les risques financiers et comptables ;
- les risques liés à l'organisation de la Société ;
- les risques liés à l'environnement juridique, réglementaire et judiciaire.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a évalué le degré de criticité du risque en prenant en compte les éventuelles mesures de prévention et de correction mises en œuvre au sein du Groupe.

La Société a évalué le degré de criticité du risque en fonction de (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et de (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif.

La probabilité d'occurrence est évaluée sur trois niveaux, selon l'échelle qualitative suivante : (i) faible, (ii) moyenne, (iii) élevée.

L'ampleur du risque représente l'impact de cet événement sur l'entreprise, s'il venait à advenir. Il est mesuré selon l'échelle qualitative suivante : (i) faible, (ii) moyenne, (iii) élevée.

Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante : (i) faible, (ii) moyen, (iii) élevé.

Tableau synthétique des risques auxquels est exposé le Groupe

Référence	Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence du risque	Ampleur de l'impact du risque	Degré de criticité net du risque
R - 1.1	Risques liés à l'activité de la Société			
R - 1.1.1	Risques liés au bitcoin, à sa technologie sous-jacente, et au modèle économique lié à l'acquisition et la détention de bitcoins	Moyenne	Élevée	Moyen
R - 1.1.2	Risques liés à l'environnement concurrentiel et à la rapidité des évolutions technologiques	Moyenne	Moyenne	Moyen
R - 1.1.3	Risques opérationnels et de cybersécurité liés à la détention de bitcoins	Moyenne	Élevée	Moyen
R - 1.2	Risques financiers et comptables			
R - 1.2.1	Risques liés à des besoins de financement complémentaires	Faible	Élevée	Moyen
R - 1.2.2	Risques liés au Plan de Continuation de la Société	Faible	Élevée	Faible
R - 1.2.3	Risques liés à la liquidité du bitcoin	Moyenne	Moyenne	Moyen
R - 1.2.4	Risques liés à la volatilité du prix des bitcoins vis-à-vis des monnaies fiduciaires	Élevé	Moyenne	Moyen
R - 1.2.5	Risques liés à l'absence de diversification des actifs financiers et de trésorerie	Moyenne	Moyenne	Moyen
R - 1.2.6	Risque de dilution	Moyenne	Moyenne	Moyen

Référence	Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence du risque	Ampleur de l'impact du risque	Degré de criticité net du risque
R - 1.3	Risques liés à l'organisation de la Société et aux collaborateurs clés			
R - 1.3.1	Risques liés à la gouvernance de la Société	Moyenne	Moyen	Moyen
R - 1.3.2	Risques liés aux collaborateurs clés	Moyenne	Élevée	Moyen
R - 1.4	Risques liés à l'environnement réglementaire			
R - 1.4.1	Risques liés aux évolutions juridiques, réglementaires, judiciaires et fiscales	Élevé	Élevé	Élevé
R - 1.4.2	Risque fiscal lié au Crédit d'Impôt Recherche	Moyenne	Moyenne	Faible

R - 1.1 - Risques liés à l'activité de la Société

R - 1.1.1 - Risques liés au bitcoin, à sa technologie sous-jacente (la blockchain), et au modèle économique lié à l'acquisition et la détention de bitcoins

Principes techniques du protocole Bitcoin

Afin d'illustrer les risques liés au bitcoin, à sa technologie sous-jacente (la *blockchain*), et au modèle économique lié à l'acquisition et la détention de bitcoins, il convient de présenter, au préalable, les caractéristiques technologiques sur lesquelles le bitcoin repose.

Origine et fondements du protocole Bitcoin

Le Bitcoin trouve son origine dans le livre blanc publié le 31 octobre 2008 par Satoshi Nakamoto, intitulé « Bitcoin: A Peer-to-Peer Electronic Cash System »¹. Ce texte fondateur décrit un système de paiement électronique décentralisé, fondé sur un registre public distribué (la blockchain) et un mécanisme de preuve de travail (proof of work) garantissant l'intégrité des transactions sans tiers de confiance. Bien qu'opérationnel depuis le 3 janvier 2009 avec le genesis block, le Bitcoin s'inscrit dans la continuité de travaux antérieurs en cryptographie, en informatique distribuée et en conception de monnaies numériques, qu'il unifie pour la première fois en un système fonctionnel et ouvert, limitant l'émission monétaire à 21 millions d'unités.

Sur cette base, il convient de distinguer les différentes dimensions du protocole Bitcoin :

- **Bitcoin** : le système global : protocole, réseau, infrastructure et unité monétaire ;
- **Bitcoin (BTC)** : l'unité de compte, la monnaie numérique native du protocole ;
- **Protocole Bitcoin** : l'ensemble des règles logicielles open source qui définissent le système.

Caractéristiques des technologies de registres distribués et la *blockchain* comme cas d'usage spécifique

La technologie des registres distribués (« *Distributed Ledger Technology* » ou DLT) est définie comme un système numérique permettant d'enregistrer, de partager et de synchroniser des données entre plusieurs participants, de manière décentralisée². Un registre distribué est défini comme « *un répertoire d'informations qui conserve un enregistrement des transactions et qui est partagé et synchronisé au sein d'un ensemble de nœuds de réseau DLT, au moyen d'un mécanisme de consensus* »³. Cette technologie présente généralement les caractéristiques suivantes :

- algorithme de consensus intégré : un registre distribué comprend un « algorithme de consensus » qui permet d'ajouter et de répliquer de nouvelles entrées dans la base de données sans aucune validation d'un tiers de confiance. En d'autres termes, l'algorithme de consensus garantit l'exactitude de toutes les données saisies ;

¹ Satoshi Nakamoto, *Bitcoin : un système de paiement électronique pair-à-pair*, https://bitcoin.org/files/bitcoin-paper/bitcoin_fr.pdf.

² Article 3 (1) 1 MiCA et considérant 1 MiCA.

³ Article 3 (1) 2 MiCA.

- infrastructure décentralisée : un registre distribué ne présente aucun point de défaillance unique, ce qui signifie que si plusieurs ordinateurs participant au réseau disparaissent, le réseau continuera à fonctionner tant qu'il restera un ordinateur ;
- gouvernance décentralisée : en règle générale, un registre distribué ne comporte aucune entité unique contrôlant le réseau ou établissant les règles du réseau. Les règles sont définies dans le « code » qui fait fonctionner le registre distribué.

Le fonctionnement du protocole Bitcoin repose sur cette technologie DLT spécifique, appelée blockchain. Il s'agit d'un registre numérique décentralisé, sécurisé et immuable, dans lequel les données sont enregistrées dans des blocs liés chronologiquement les uns aux autres grâce à des fonctions cryptographiques. Chaque nouveau bloc vient s'ajouter à la chaîne précédente, formant une chaîne continue d'événements. Cette architecture distingue la blockchain des autres formes de DLT : elle assure un haut niveau de sécurité, de traçabilité et de transparence, fondement de la confiance accordée au protocole Bitcoin.

Risques liés à l'utilisation de la blockchain, et à l'adoption de Bitcoin comme moyen de trésorerie

Identification des risques

L'utilisation de la *blockchain* et l'adoption de Bitcoin comme actif de trésorerie impliquent une exposition à des risques spécifiques, liés tant à la nature technologique du protocole qu'à son environnement économique, juridique et réglementaire.

Risque lié à la qualification des cryptoactifs et du bitcoin

Le bitcoin appartient à la catégorie des cryptoactifs, en ce sens qu'il est généralement considéré comme le premier d'entre eux. Il se distingue toutefois par ses caractéristiques propres, tout en demeurant concerné par les évolutions du régime juridique applicable à ces actifs.

Les cryptoactifs sont par nature innovants et demeurent soumis à une incertitude juridique et réglementaire persistante, susceptible d'affecter leur valeur ainsi que la capacité de la Société à les détenir, les échanger ou les céder. En effet, le secteur reste en pleine phase de structuration, et les définitions varient sensiblement d'un ordre juridique à l'autre.

A l'échelle internationale, aucun cadre harmonisé ne régit encore leur traitement juridique. Dans de nombreuses juridictions, les autorités n'ont pas encore arrêté de position claire sur leur qualification, ou appliquent les cadres juridiques existants sans prendre en considération les spécificités technologiques et économiques de ces actifs. De ce fait, l'évolution des régulations nationales pourrait conduire à l'adoption de nouvelles mesures restrictives ou contraignantes, susceptibles d'avoir un impact significatif sur le Bitcoin et son écosystème.

En revanche, le règlement MiCA, qui est entré dans sa totalité en application depuis janvier 2025, introduit un cadre harmonisé au sein de l'ordre juridique de l'UE4. Ce texte constitue une avancée majeure dans la régulation des actifs numériques, en définissant de manière uniforme la notion de cryptoactif et en fixant les règles applicables à leur émission, à leur offre au public ainsi qu'aux services qui leur sont associés.

⁴ Le règlement (UE) 2023/1114 sur les marchés des cryptoactifs (« MiCA »). Par soucis de cohérence terminologique, il est fréquent dans la doctrine et dans la pratique d'utiliser indifféremment les termes « cryptoactif » et « actif numérique ».

Le règlement MiCA définit les crypto-actifs comme des représentations numériques, soit de « valeurs », soit de « droits », « pouvant être transférée et stockée de manière électronique, au moyen de la technologie des registres distribués ou d'une technologie similaire »⁵. Ces représentations numériques sont « susceptibles de procurer des avantages significatifs aux participants au marché, y compris aux détenteurs de détail de crypto-actifs »⁶. Les représentations de valeurs incluent en particulier « la valeur externe, non intrinsèque, attribuée à un crypto-actif par les parties concernées ou les participants au marché, ce qui signifie que la valeur est subjective et fondée uniquement sur l'intérêt de l'acheteur du crypto-actif »⁷.

Il distingue quatre catégories de crypto-actifs : (i) le jeton se référant à un ou des actifs (ART), (ii) le jeton de monnaie électronique (EMT), (iii) le jeton utilitaire (utility token), et (iv) les autres cryptoactifs, une catégorie résiduelle à laquelle appartient notamment le bitcoin.

Dans l'ordre juridique européen, le bitcoin est ainsi qualifié d'« autre cryptoactif » au sens du règlement MiCA.

Le bitcoin, en tant que cryptoactif sans émetteur identifié et non adossé à un actif sous-jacent, relève ainsi du régime général des cryptoactifs non assimilés à des instruments financiers. Les opérations sur Bitcoin et les services associés (conservation, échange, transfert) sont ainsi encadrés dans l'UE, sous la supervision des autorités compétentes telles que l'Autorité des marchés financiers (AMF) en France et la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) au Luxembourg.

Risques juridique, judiciaire, fiscal et réglementaire

Dans un grand nombre de juridictions, le cadre juridique, judiciaire, fiscal et réglementaire régissant les cryptoactifs est loin d'être stabilisé et évolue en permanence. Les lois et réglementations existantes, les modifications du cadre juridique, fiscal et réglementaire, et les mesures connexes prises par les régulateurs ou d'autres autorités gouvernementales peuvent affecter l'émission conforme, la négociabilité et la transférabilité ou la convertibilité nationales et internationales des cryptoactifs et peuvent potentiellement entraîner une perte totale ou partielle des unités ou une réduction de leur valeur (y compris une réduction à zéro).

Toute mesure réglementaire à venir pourrait entraîner l'illégalité de certains cryptoactifs ou la mise en place de contrôles relatifs à leur négociation (et donc à leur liquidité). En outre, les mécanismes de contrôle pourraient augmenter considérablement les frais de transaction des cryptoactifs (et donc affecter l'écart entre les cours acheteur et vendeur). Les investisseurs doivent ainsi s'assurer que leur investissement dans un cryptoactif est conforme à la réglementation locale.

Le bitcoin bénéficie d'une reconnaissance croissante sur le plan juridique et réglementaire, notamment au sein de l'UE, où il est expressément inclus dans le champ d'application du règlement MiCA tout en conservant son statut d'actif non émis par une entité centrale. La jurisprudence de la Cour de justice de l'UE a par ailleurs reconnu le bitcoin comme objet d'échange à titre onéreux (prestation de service), et un moyen de paiement exempté de TVA, consolidant ainsi son traitement juridique au sein du marché intérieur⁸.

⁵ Considérant 2 MiCA.

⁶ Considérant 2 MiCA.

⁷ Considérant 2 MiCA.

⁸ Affaire *Hedqvist*, C-264/14, EU:C:2015:718, §§ 49, 52 et 53.

Néanmoins, toute évolution défavorable du cadre réglementaire international, l'introduction de régimes de surveillance renforcée, ou encore l'adoption de mesures restrictives sur les transactions en actifs numériques pourraient avoir un impact sur la liquidité, la transférabilité ou la valorisation du bitcoin à l'échelle mondiale.

Risque de marché et risque de volatilité

Le prix du bitcoin est déterminé par la confrontation entre l'offre et la demande sur des marchés mondiaux fonctionnant en continu (24h/24, 7j/7), sans intervention d'une autorité centrale ni mécanisme de stabilisation. Ce mode de formation libre des prix peut entraîner des fluctuations importantes sur de courtes périodes, exposant les détenteurs de bitcoins – y compris la Société et ses filiales – à un risque de perte partielle ou totale de la valeur investie.

La valeur du bitcoin est sensible aux évolutions macroéconomiques, aux flux de capitaux institutionnels, aux décisions réglementaires, ainsi qu'aux incidents affectant la confiance du marché (cyberattaques, faillites de plateformes, modifications technologiques, etc.).

Les prix observés peuvent également varier selon les plateformes d'échange, en raison des différences de volumes, de frais ou de structure de marché, bien que ces écarts soient généralement corrigés rapidement par des mécanismes d'arbitrage.

En raison de cette volatilité structurelle, le bitcoin est considéré comme un actif spéculatif à haut risque, dont la valeur peut connaître des variations significatives, à la hausse comme à la baisse, sur des horizons temporels très courts.

Risque de valorisation

Il peut être difficile d'attribuer une valeur objective à certains cryptoactifs, en raison de l'absence de normes de valorisation uniformes et de la diversité des marchés sur lesquels ils sont échangés. Leur prix peut varier sensiblement d'une plateforme à l'autre, en fonction de la liquidité disponible, des volumes négociés ou des conditions d'exécution des ordres.

La valorisation du bitcoin est tributaire du bon fonctionnement des marchés d'échange et de la disponibilité d'informations fiables sur les volumes et les prix. Toute perturbation affectant ces marchés ou la collecte de données pourrait entraîner une divergence temporaire entre les prix observés et la valeur de référence du bitcoin.

Risque technologique, y compris le risque quantique

Le protocole Bitcoin repose sur une infrastructure de registre distribué, la blockchain Bitcoin, fondée sur un code source ouvert (open source software) et un mécanisme de consensus décentralisé par preuve de travail (proof of work). Le maintien de son intégrité opérationnelle dépend de la robustesse de ses composants cryptographiques et de la coordination entre les acteurs du réseau. Des anomalies logicielles, des vulnérabilités non détectées ou des défaillances d'implémentation pourraient, dans des circonstances exceptionnelles, altérer la disponibilité du réseau ou la validité de certaines transactions.

Les infrastructures périphériques au protocole, notamment les plateformes d'échange, portefeuilles numériques (wallets) ou solutions de conservation (custody services), demeurent exposées à des risques de fraude, de vol ou de cyberattaque. Ces incidents peuvent résulter d'une compromission des clés privées, d'une défaillance de sécurité informatique ou d'un accès non autorisé aux systèmes de stockage, entraînant une perte partielle ou totale des avoirs détenus.

Les progrès de la cryptanalyse (attaque ou décryptage sans clé ou analyse des failles) et en informatique quantique sont susceptibles, à long terme, d'affecter la sécurité des algorithmes de signature (ECDSA) et de hachage (SHA-256) sur lesquels repose le protocole Bitcoin. Bien que ce risque demeure hypothétique à ce jour, il fait l'objet d'une surveillance constante au sein de la communauté et pourrait conduire, le cas échéant, à l'adoption de schémas cryptographiques post-quantiques destinés à préserver la sécurité du réseau.

La congestion du réseau en période de forte activité transactionnelle peut entraîner une augmentation significative des frais de traitement (*network fees*) ou un allongement temporaire du délai de confirmation des transactions. Ces phénomènes, inhérents au fonctionnement du protocole, n'affectent toutefois ni la finalité ni la sécurité des transactions inscrites sur la blockchain Bitcoin.

Toutes les situations précitées sont susceptibles d'avoir, directement ou indirectement, un impact défavorable sur la valorisation du bitcoin, sa liquidité sur les marchés secondaires ou la capacité d'un investisseur à céder ses avoirs, et peuvent, dans des circonstances extrêmes, entraîner une perte partielle ou totale de la valeur investie.

Risque de bifurcation (« *hard fork* »)

Les cryptoactifs reposent sur des DLT dont le développement est, dans la plupart des cas, *open source* et non supervisé par une autorité centrale (banque centrale, autorité publique ou organisme de normalisation). Toute modification majeure du protocole sous-jacent, qu'il s'agisse de changements dans les règles de consensus, de l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou de corrections de sécurité, peut entraîner une bifurcation (*hard fork*) du réseau, c'est-à-dire la coexistence de plusieurs versions indépendantes d'un même registre.

De telles bifurcations peuvent résulter de désaccords entre les parties prenantes (développeurs, validateurs, opérateurs de nœuds, mineurs) concernant l'évolution du protocole. Elles peuvent avoir des conséquences négatives sur la continuité de l'enregistrement des transactions, la compatibilité technique entre les versions, la reconnaissance d'une branche par les acteurs de marché ou encore la liquidité et la valorisation des cryptoactifs concernés. Dans certains cas, les plateformes d'échange peuvent suspendre temporairement ou définitivement la négociation d'une des versions issues du *hard fork*, exposant les détenteurs à une perte partielle ou totale de valeur sur une branche non reconnue.

Une modification radicale, irréversible et irréconciliable ou toute autre modification du protocole du registre distribué (y compris l'ajout de nouvelles fonctionnalités à la technologie des registres distribués) peut entraîner une bifurcation (c'est-à-dire deux ou plusieurs branches) de la technologie des registres distribués, que les branches utilisent la version précédente ou la nouvelle version du protocole. Quelle qu'en soit la cause, une bifurcation peut ainsi survenir à tout moment et sans préavis, ce qui peut avoir des conséquences négatives sur l'enregistrement, le transfert, la valeur de marché et la liquidité des cryptoactifs.

Risque de fraude, de vol et de cyberattaque

Les cryptoactifs, en raison de leur nature numérique et de l'absence d'intermédiaire central, présentent une exposition particulière aux risques de fraude, de vol et de cyberattaque. L'utilisation de DLT sans autorisation, reposant sur des acteurs décentralisés (validateurs, mineurs ou opérateurs de nœuds), peut entraîner des défaillances techniques ou des dysfonctionnements en cas de déconnexion ou de compromission de ces participants.

Par ailleurs, l'irréversibilité des transactions, l'absence d'identification systématique des parties prenantes et le caractère mondial des réseaux accroissent la vulnérabilité des cryptoactifs aux actes malveillants. Ces caractéristiques en font des cibles privilégiées pour le piratage informatique, la fraude à la clé privée, les escroqueries en ligne ou encore les manipulations de marché. Dans les juridictions où la supervision des marchés d'actifs numériques demeure lacunaire, ces risques peuvent être amplifiés par un déficit de transparence, un contrôle limité des plateformes d'échange ou l'absence de dispositifs efficaces de détection des abus de marché.

Les plateformes d'échange, portefeuilles numériques (*wallets*) et solutions de conservation (*custody services*) peuvent être exposés à des risques de cyberattaque, de vol de clés privées ou de défaillance de sécurité informatique. La compromission de ces infrastructures peut entraîner la perte partielle ou totale des avoirs détenus, sans possibilité de restitution.

La gestion prudente de ces risques suppose une conservation sécurisée des actifs numériques, notamment par l'usage de portefeuilles à froid (*cold wallets*), de signatures multiples (*multisig*) et de prestataires enregistrés en tant que prestataires de services sur crypto-actifs (PSCA/CASP) conformément au règlement MiCA.

L'utilisation d'une technologie de registre distribué sans autorisation et le rôle central des validateurs techniques dans son fonctionnement pourraient entraîner un certain nombre de conséquences néfastes, telles que le risque que les validateurs techniques cessent leurs activités, provoquant un dysfonctionnement de la technologie de registre distribué ou un fonctionnement inattendu ou non souhaité.

Gestion des risques

La Société a choisi de fonder sa stratégie de gestion de trésorerie sur le bitcoin, à l'exclusion de tout autre cryptoactif, en raison de ses caractéristiques particulières qui en font un cryptoactif plus rare, plus liquide et sécurisé.

Le bitcoin bénéficie d'une reconnaissance croissante sur le plan juridique et réglementaire, notamment au sein de l'UE, où il est expressément inclus dans le champ d'application du règlement MiCA tout en conservant son statut d'actif non émis par une entité centrale.

Le bitcoin bénéficie d'un marché mondial liquide, transparent et en fonctionnement continu. Le nombre d'unités de bitcoins est strictement limité à 21 millions et le bitcoin fait l'objet d'indices de référence consolidés, tels que le *CME CF Bitcoin Reference Rate* ou le *Bloomberg Galaxy Bitcoin Index*, qui assurent une évaluation cohérente, facilitant la détermination de sa juste valeur à un instant donné.

Le protocole Bitcoin bénéficie d'une gouvernance technique prudente et d'un haut degré de consensus entre les participants du réseau, ce qui a permis d'assurer une stabilité depuis sa création en 2009. Les rares bifurcations passées (telles que celles à l'origine de Bitcoin Cash ou Bitcoin SV) n'ont pas affecté la sécurité, la continuité ni la reconnaissance du réseau principal.

Par ailleurs, le protocole Bitcoin, fondé sur un mécanisme de preuve de travail (*proof of work*), n'a jamais été compromis depuis sa mise en service en 2009. Sa sécurité repose sur la puissance de calcul collective des mineurs et sur la cryptographie asymétrique, rendant toute tentative de falsification économiquement et techniquement dissuasive.

Risques liés à la stratégie de Bitcoin Treasury Company

Identification du risque

La mise en œuvre d'une stratégie de trésorerie de type *Bitcoin Treasury Company* caractérisée par l'acquisition et la détention de bitcoins avec un objectif d'augmentation du nombre de bitcoins par action sur une base totalement diluée dans le temps, est encore récente, et peut générer des difficultés spécifiques, notamment en raison du manque d'expérience des contreparties dans l'appréhension des risques liés à une telle stratégie. Ceci pourrait entraîner une hausse des coûts de couverture assurantielle ou une incapacité à souscrire une couverture adéquate à des conditions acceptables.

Le développement de cette activité dépendra notamment de la compréhension de ces technologies par le public, de l'accessibilité des plateformes, de la demande sur le marché, de la participation des établissements financiers traditionnels, ainsi que de la concurrence d'actifs alternatifs. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la poursuite de cette tendance à long terme.

Gestion du risque

Depuis la mise en œuvre de sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, la Société veille à s'adapter aux évolutions du cadre juridique et réglementaire applicable, en conservant, voire en renforçant, les standards qu'elle s'est fixés en termes de transparence et d'échanges avec l'AMF, dans le respect des bonnes pratiques du marché.

Par ailleurs, les établissements financiers partenaires du Groupe disposent d'une expérience reconnue dans le domaine des cryptoactifs, en particulier du bitcoin, et respectent les standards du marché en termes de conformité, de gestion des risques, et de sécurité pour les actifs détenus.

Swissquote Bank Europe S.A. agit en qualité de prestataire de services sur crypto-actifs (PSCA) agréé MiCA. Cette licence couvre notamment la conservation et/ou l'administration de cryptoactifs ou d'instruments permettant le contrôle de cryptoactifs, y compris les services de portefeuilles dépositaires, ainsi que le transfert de cryptoactifs. Swissquote Bank Europe est auditée de manière indépendante par PwC Luxembourg. Il est également à noter que les partenaires bancaires du Groupe opèrent avec les normes de KYC/AML les plus élevées auprès de chaque investisseur.

Enfin, la Société communique de manière transparente sur la mise en œuvre de sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, centrée sur l'augmentation du nombre de bitcoins par action sur une base totalement diluée dans le temps. Cette stratégie fait ainsi l'objet de communications régulières à destination des investisseurs, actionnaires et du public, notamment en ce qui concerne les opérations envisagées ou réalisées, les acquisitions de bitcoins et l'évolution des indicateurs clés utilisés par la Société.

R - 1.1.2 - Risques liés à l'environnement concurrentiel et à la rapidité des évolutions technologiques

Identification du risque

Le modèle économique du Groupe repose notamment sur les technologies innovantes.

Le Groupe opère dans un secteur compétitif caractérisé par des évolutions technologiques rapides, des changements fréquents dans les besoins des clients et l'introduction de nouveaux produits et de nouvelles fonctionnalités. Les performances futures du Groupe dépendront ainsi de sa capacité à se maintenir à la pointe de la technologie dans les secteurs dans lesquels il intervient.

Dans le domaine des nouvelles technologies, le succès commercial dépend de nombreux facteurs, dont la capacité d'innovation, la croissance de ses nouvelles offres de services avec une croissance de sa base clients actuelle autour de technologies plus matures, et la situation économique, ainsi que celles qui prévalent dans les secteurs industriels et commerciaux de ses clients.

Gestion du risque

Le Groupe mène historiquement des activités de recherche et développement pour rester à la pointe de l'innovation dans ses domaines d'expertise et maintenir sa compétitivité. Ces efforts se concentrent en particulier sur l'intelligence artificielle et les technologies innovantes.

Le total des coûts de recherche et développement supportés par le Groupe s'élève à 723 k€ pour le 1^{er} semestre 2026.

R - 1.1.3 - Risques opérationnels et de cybersécurité liés à la détention de bitcoins

Identification du risque

Les bitcoins détenus par le Groupe sont conservés auprès de dépositaires institutionnels régulés. Les failles de sécurité et les attaques informatiques de ces prestataires tiers constituent un risque significatif s'agissant de la détention de bitcoins.

Une attaque informatique ou une faille de sécurité pourrait entraîner :

- une perte partielle ou totale des bitcoins détenus par le Groupe, perte qui pourrait ne pas être couverte par les assurances ni par les clauses de responsabilité prévues dans les contrats de conservation conclus avec les dépositaires ;
- une atteinte à la réputation du Groupe et à la confiance des investisseurs ;
- la divulgation non autorisée de données ainsi que des violations du droit applicable en matière de protection des données ;
- une intensification du contrôle réglementaire, des enquêtes, amendes, sanctions et autres risques juridiques, contractuels, réglementaires ou financiers.

En outre, toute faille de sécurité ou attaque informatique affectant d'autres entreprises détenant des cryptoactifs, ou exploitant des réseaux de cryptoactifs, même si le Groupe n'en est pas directement la cible, pourrait entraîner une perte générale de confiance dans le secteur du Bitcoin, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur l'activité du Groupe.

Gestion du risque

Afin de limiter les risques liés à la détention de ses bitcoins, la Société a choisi de les confier à un dépositaire institutionnel qualifié : la banque Swissquote Bank Europe SA, (PSCA) agréée MiCA. Cet établissement régulé assure la conservation sécurisée des bitcoins au moyen de la solution technologique développée par Taurus, leader mondial des infrastructures dédiées aux actifs numériques.

R - 1.2 - Risques financiers et comptables

R - 1.2.1 - Risques liés à des besoins de financement complémentaires

Identification du risque

Le Groupe a besoin de financements importants afin de mettre en œuvre et d'accélérer sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company* tout en poursuivant le développement des activités opérationnelles de ses filiales. Cette accélération requiert un accroissement à court terme de la capacité de levée de capital de la Société.

La capacité de la Société à lever les fonds nécessaires à sa croissance dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que de nombreux autres facteurs, sur lesquels la Société n'exerce aucun contrôle ou seulement un contrôle limité. En particulier, en raison de sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, une stagnation ou un effondrement du cours du bitcoin aurait un impact sur le cours de son action et pourrait affecter sa capacité à se financer auprès du marché ou d'investisseurs institutionnels.

Gestion du risque

En cas de défaillance temporaire de financements liés à sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, le Groupe poursuivra les activités opérationnelles de ses filiales.

R - 1.2.2 - Risques liés au Plan de Continuation de la Société

Identification du risque

La Société a été placée en redressement judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 6 décembre 2023.

Le Tribunal de Commerce de Nanterre a arrêté, par jugement du 24 juillet 2024, le Plan de Continuation élaboré par la Société, d'une durée de dix ans, tel qu'il lui a été présenté par l'administrateur judiciaire dans le cadre de la procédure.

Le Plan de Continuation :

- ordonne un remboursement des dettes étalé sur dix ans (ou, pour certains créanciers ayant choisi cette option, un remboursement en quatre ans de 46 % de la dette concernée, le solde (soit 54%) étant alors abandonné) ;
- ordonne l'inaliénabilité du fonds de commerce de la Société, ainsi que des titres des sociétés IORGA Group et TRIMANE et des éventuelles créances détenues par la Société à l'encontre de ces mêmes sociétés, pendant toute la durée dudit plan, sauf autorisation expresse et préalable du Tribunal ;
- autorise que le passif intragroupe soit apuré conformément aux opérations présentées par la Société au Tribunal (à savoir, principalement, une simplification de l'organigramme juridique via notamment des fusions entre sociétés du Groupe).

En cas de non-respect des engagements prévus dans le cadre du Plan de Continuation, celui-ci pourrait être résolu par le Tribunal des Activités Economiques de Nanterre, de sorte que la Société ne bénéficierait plus du rééchelonnement de son passif sur une durée de dix ans tel que prévu par le Plan de Continuation, et serait dès lors exposée à un risque de défaut de paiement. Une telle situation pourrait conduire à la cession de tout ou partie des actifs de la Société, y compris des bitcoins acquis dans le cadre de la stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, et pourrait placer (i) les actionnaires dans la situation de perdre la totalité de leur investissement dans la Société, et (ii) les créanciers dans la situation de perspectives moindres de recouvrement de leurs créances.

En outre, si le commissaire à l'exécution du Plan de Continuation venait à estimer que la situation de la Société permet une modification substantielle dudit plan au profit des créanciers, ce dernier pourrait saisir le Tribunal des Activités Economiques de Nanterre d'une demande de modification du Plan de Continuation. Le calendrier de remboursement du passif pourrait s'en trouver accéléré.

Enfin, la Société a contesté certaines créances qui ont été déclarées à son passif, ce qui donne lieu à des procédures contentieuses dans le cadre de la vérification du passif. Le montant des créances faisant l'objet de contestations en cours à la date des présentes s'élève à 2,2 millions d'euros.

En particulier, Bpifrance (anciennement dénommée BPI France Financement) a déclaré une créance d'un montant de 1 465 675,71 euros au motif que, selon elle, l'abandon de cette créance consenti par elle en date du 22 octobre 2020 serait caduc. Cette argumentation est contestée par la Société.

Si, au terme des procédures contentieuses, ces créances venaient à être définitivement admises au passif, alors elles devraient être remboursées selon le calendrier défini par le Plan de Continuation.

Gestion du risque

A la date des présentes, la Société poursuit la simplification de l'organigramme du Groupe entamée dès 2024 avec notamment la cession d'Itaque et de S2M, la liquidation d'Eniblock et la réalisation de plusieurs fusions intragroupes. La Société a honoré les échéances de remboursement du passif prévues par le Plan de Continuation et, de manière plus générale, veille au respect de ses obligations au titre du Plan de Continuation.

R - 1.2.3 - Risques liés à la liquidité du bitcoin

Identification du risque

Depuis la mise en œuvre de la stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, le 5 novembre 2024, les sociétés du Groupe ont acquis un nombre important de bitcoins et envisagent de poursuivre de telles acquisitions. Or, la liquidité du bitcoin peut être affectée par sa très forte volatilité, des restrictions réglementaires ou des dysfonctionnements des plateformes d'échange, rendant plus difficile la conversion du bitcoin en monnaie fiduciaire si nécessaire.

Même si le Groupe n'envisage pas de céder les bitcoins acquis - sa stratégie s'inscrivant dans le long terme, il pourrait avoir recours à des cessions de bitcoins dans le cadre de ses besoins opérationnels et financiers. Dans des circonstances exceptionnelles, le Groupe pourrait se trouver dans l'impossibilité de céder ses bitcoins à des conditions de prix favorables, voire se trouver dans l'incapacité totale de les céder.

Par conséquent, les bitcoins détenus par le Groupe pourraient ne pas constituer une source de liquidité aussi fiable que ses disponibilités ou équivalents de trésorerie.

Dans l'hypothèse où le Groupe ne parviendrait pas à céder ses bitcoins, à procéder à des levées de fonds additionnelles — y compris en apportant ses bitcoins en garantie — ou à générer autrement des liquidités à partir de ses bitcoins, ou encore si le Groupe était contraint de céder ces actifs à perte pour répondre à ses besoins en fonds de roulement, son activité ainsi que sa situation financière pourraient s'en trouver négativement affectées.

Gestion du risque

Le risque lié à la faible liquidité du bitcoin est pris en compte dans la stratégie de gestion de trésorerie de la Société et de ses filiales. La Société adopte une approche prudente consistant à ne pas dépendre du bitcoin pour couvrir ses besoins de trésorerie à court terme.

Les bitcoins sont conservés dans une optique de long terme et leur mobilisation éventuelle pourrait être planifiée de manière anticipée afin de limiter le risque de pression de vente dans des conditions de marché défavorables.

R - 1.2.4 - Risques liés à la volatilité du bitcoin

Identification du risque

Le bitcoin constitue un actif particulièrement volatil. « Le prix du bitcoin » vis-à-vis des monnaies fiduciaires est sujet à de fortes fluctuations, pouvant entraîner une dépréciation rapide et significative de la valeur des bitcoins détenus par le Groupe.

L'adoption, par la Société, d'une stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, l'expose à la volatilité du cours du bitcoin et au risque d'une diminution substantielle du cours du bitcoin, qui serait de nature à affecter défavorablement la situation financière et les perspectives du Groupe, ainsi que le cours des titres de la Société.

Gestion du risque

Le risque lié à la volatilité du bitcoin est atténué par la mise en œuvre progressive de la stratégie de Bitcoin Treasury Company, qui permet à la Société d'acquérir des bitcoins à différents niveaux de prix dans le temps.

Par ailleurs, la Société adopte une approche prudente consistant à ne pas dépendre du bitcoin pour couvrir ses besoins de trésorerie à court terme. Dès lors, une éventuelle baisse du cours du bitcoin aurait un impact limité sur le fonctionnement courant et la performance opérationnelle du Groupe.

Enfin, les bitcoins sont conservés dans une optique de long terme. Le groupe dispose toutefois de la capacité de recourir à des cessions de bitcoins dans le cadre de ses besoins opérationnels et financiers. Cela étant, le Groupe a également développé une stratégie de trésorerie court terme suffisante, dans l'objectif de limiter le risque de pression de vente dans des conditions de marché défavorables.

R - 1.2.5 - Risques liés à l'absence de diversification des actifs financiers et de trésorerie

Identification du risque

A la date du présent document, le Groupe détenait 3 538 bitcoins de réserve stratégique pour un prix d'achat total d'environ 310,7 millions d'euros et 61 BTC pour ses besoins opérationnels, et entend poursuivre sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company* par l'acquisition de nouveaux bitcoins dans le temps.

La concentration de ce type d'actif réduit l'atténuation des risques que le Groupe pourrait obtenir s'il détenait un portefeuille plus diversifié d'actifs financiers et de trésorerie. Cette absence de diversification accroît l'exposition du Groupe aux risques inhérents à la détention de bitcoins, et pourrait amplifier l'impact des fluctuations économiques, sectorielles ou géopolitiques susceptibles d'affecter la valeur de ces actifs.

Gestion du risque

Le Groupe considère que le bitcoin est un actif de réserve bénéficiant d'attributs uniques : rareté, sécurité et décentralisation inégalées. Avec un approvisionnement limité à 21 millions d'unités, le bitcoin est l'unique actif accessible au niveau mondial dont la rareté est vérifiable et inaltérable, offrant ainsi un potentiel de réserve de valeur sans équivalent.

Le Groupe s'engage à suivre les meilleures pratiques de l'industrie pour la gestion de ses réserves en bitcoin, en collaborant avec des partenaires de niveau institutionnel et en fournissant une communication régulière et transparente sur l'évolution de sa stratégie Bitcoin.

R - 1.2.6 - Risques de dilution

Identification du risque

Dans le but de financer sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, Capital B Luxembourg SA, filiale de la Société, a émis plusieurs emprunts obligataires convertibles en actions de la Société au bénéfice d'investisseurs nommément désignés. La Société a également émis des BSA de plusieurs catégories.

A la date des présentes, ces instruments sont susceptibles d'entraîner une dilution importante pour les actionnaires actuels de la Société (§ Note 5.9 Capitaux propres – Synthèse de la dilution potentielle).

La Société a également mis en place un programme d'augmentations de capital de type « *At The Market* » d'un montant maximum total de 300 millions d'euros (prime d'émission incluse). La mise en œuvre de l'intégralité des augmentations de capital autorisées dans le cadre de ce programme pourrait entraîner une dilution importante des actionnaires actuels et futurs de la Société.

Dans le cadre de sa politique de motivation des dirigeants et salariés, la Société a procédé, et pourrait procéder dans le futur, à l'attribution au profit de dirigeants, salariés ou investisseurs qualifiés, d'instruments financiers donnant accès au capital de la Société notamment au moyen des délégations financières existantes consenties à cet effet par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'Administration de la Société. Le nombre d'actions gratuites attribuées par la Société à certains de ses salariés et mandataires sociaux, mais qui n'ont pas encore été définitivement acquises par leurs bénéficiaires, s'élève à 184 076 (post regroupement) à la date du présent document.

Dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, la Société pourrait enfin décider de nouvelles levées de capitaux par émission d'actions nouvelles ou d'autres instruments financiers donnant accès à terme au capital de la Société, pouvant entraîner une dilution pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.

Gestion du risque

La mise en œuvre de la stratégie de *Bitcoin Treasury Company* étant financée par des opérations sur le capital, elle induit un risque de dilution pour les actionnaires existants. Toutefois, cette stratégie contribue à l'augmentation des capitaux propres par action, ce qui permet d'en atténuer partiellement les effets dilutifs.

Par ailleurs l'attribution gratuite de BSA réalisée en 2025 a permis à tous les actionnaires de la Société d'acquérir de nouvelles actions, afin de limiter la dilution résultant des opérations sur le capital réservées à certains investisseurs. La Société envisage également, potentiellement, de financer une partie de la stratégie de *Bitcoin Treasury Company* par d'autres opérations sur le capital ouvertes à tous les actionnaires.

R - 1.3 - Risques liés à l'organisation de la Société et aux collaborateurs clés

R - 1.3.1 - Risques liés à la gouvernance de la Société

Identification du risque

À la date des présentes, le Conseil d'Administration de la Société est composé majoritairement de membres de l'équipe dirigeante du Groupe et ne comprend pas d'administrateur indépendant.

Cette situation pourrait, dans certaines circonstances, influencer sur la qualité des délibérations du Conseil d'Administration et ne pas favoriser pleinement l'exercice d'un contrôle indépendant et objectif sur les décisions stratégiques de la Société.

Gestion du risque

La Société a engagé un processus de recherche en vue d'élargir la composition de son Conseil d'Administration à des personnalités extérieures, avec pour objectif de proposer la nomination de nouveaux administrateurs, y compris un ou plusieurs administrateurs indépendants, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration.

R - 1.3.2 - Risques liés aux collaborateurs clés

Identification du risque

Le succès de la Société et de la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie de *Bitcoin Treasury Company* repose en grande partie sur la qualité et l'implication de son équipe de direction et en particulier de son Directeur Général, Jean-Philippe Casadepax-Soulet, et de son Directeur de la stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, Alexandre Laizet, recruté à la fin de l'année 2024.

En cas d'accident ou de départ de l'un d'eux, la Société pourrait ne pas être en mesure de remplacer rapidement ou trouver un remplaçant adéquat, ce qui pourrait affecter sa performance opérationnelle et sa capacité à élaborer et à mettre en œuvre son plan d'affaires.

Gestion du risque

La Société a mis en place des solutions de remplacement, temporaires ou définitives, en cas de défaillance de l'un de ses hommes clés. La Société veille ainsi notamment au renforcement de ses équipes, afin d'assurer la continuité des activités en cas de défaillance temporaire de l'un de ses hommes clés.

R - 1.4 - Risques liés à l'environnement réglementaire

R - 1.4.1 - Risque réglementaire et fiscal lié à la détention de bitcoins

Identification du risque

Le cadre réglementaire, juridique, judiciaire, comptable et fiscal applicable aux cryptoactifs, y compris le bitcoin, fait l'objet de changements fréquents et imprévisibles et diffère d'une juridiction à l'autre. Des modifications législatives ou des décisions des autorités judiciaires et/ou réglementaires pourraient avoir un impact défavorable sur la détention, la cession et l'utilisation des bitcoins détenus par la Société, ainsi que sur sa valorisation et sa liquidité. De tels développements pourraient, à leur tour, affecter de manière significative et défavorable les activités, la situation financière et le cours de bourse des titres de la Société.

Gestion du risque

La Société a mis en place une veille juridique et réglementaire permanente, à l'échelle du Groupe, afin d'anticiper les évolutions susceptibles d'affecter le traitement légal/réglementaire, prudentiel, comptable ou fiscal du bitcoin dans les principales juridictions concernées (notamment l'Union européenne, le Luxembourg, la France, et les Émirats arabes unis). Cette veille est assurée à la fois en interne et avec le concours de conseils externes spécialisés.

R - 1.4.2 - Risque fiscal lié au Crédit d'Impôt Recherche

Identification du risque

Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à un montant de 2 millions d'euros au titre de l'exercice 2025.

Pour chaque dossier de Crédit d'Impôt Recherche, un cabinet spécialisé vérifie, en amont, son éligibilité et, en aval, l'intégralité de la documentation produite. Jusqu'à présent les contrôles fiscaux et URSSAF, assez réguliers, ont donné lieu à des redressements non significatifs ou en faveur de la Société.

La perception annuelle du Crédit d'Impôt Recherche est un facteur de succès du Plan de Continuation pour assurer le fonds de roulement des sociétés opérationnelles. En effet, les activités de recherche et développement font historiquement partie intégrante du modèle économique de nos structures opérationnelles.

Le montant estimé du CIR pour le 1^{er} semestre 2026 s'élève à 1 million d'euros.

Gestion du risque

Dans le cadre du développement des activités opérationnelles et des évolutions législatives à prévoir, le Groupe engage une politique de maîtrise des coûts liés aux activités de recherche et développement pour rendre les sociétés opérationnelles plus indépendantes vis-à-vis du Crédit d'Impôt Recherche.

Assurances et couvertures de risques

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'il estime compatibles avec ses activités. Ces polices et leur adéquation aux besoins du Groupe sont revues régulièrement.

Les principaux contrats signés au niveau Groupe pour l'ensemble des filiales concernent notamment :

Contrat	Numéro de contrat	Bénéficiaire(s)	Assureur	Plafond de garantie
Responsabilité civile exploitation et responsabilité civile professionnelle	91880129898	IORGA GROUP (423 010 784 R.C.S. Nanterre)	AXA France IARD	Dommages corporels : 10 000 000 euros
				Dommages matériels et immatériels : 3 000 000 euros
Responsabilité civile primaire des dirigeants et administrateurs, remboursement de la société et responsabilité civile liée aux valeurs mobilières de l'entité.	MSB/0740/26F3 584	Capital B (504 914 094 R.C.S. Nanterre)	IMA Executive Risk Solutions	Responsabilité civile primaire des dirigeants et administrateurs, 5 000 000 dollars (USD)
Responsabilité civile	92108281	TRIMANE (802 735 779 R.C.S. Nanterre)	HELVETIA COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCES	Responsabilité civile professionnelle : 1 000 000 euros
				Responsabilité civile exploitation : 8 000 000 euros
				Responsabilité civile produit : 1 500 000 euros

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de risque significatif non assuré.

2. Etats financiers consolidés

Bilan consolidé

BILAN ACTIF en KEuros		Note	30/06/2026	31/12/2025	Variation	%
Actif Immobilisé			17 116	17 180	-65	-0,4%
Immobilisations incorporelles	5.1		16 636	16 662	-26	-0,2%
Dont écarts d'acquisition positifs	5.2		11 656	11 656		
Immobilisations corporelles	5.3		50	77	-27	-35,3%
Immobilisations financières	5.4		430	442	-12	-2,6%
Titres mis en équivalence						
Actif Circulant			299 957	279 973	19 984	7,1%
Stocks et encours						
Clients et comptes rattachés	5.5		3 057	3 834	-777	-20,3%
Autres créances et comptes de régularisation (4)	5.6		126 448	57 783	68 665	118,8%
Instruments financiers à terme et jetons détenus	5.8		168 179	214 878	-46 699	-21,7%
Disponibilités	5.8		2 273	3 478	-1 206	-34,7%
TOTAL DE L'ACTIF			317 072	297 153	19 919	6,7%
BILAN PASSIF en KEuros		Note	30/06/2026	31/12/2025	Variation	%
Capitaux propres (part du groupe)		5.9	86 806	109 351	-22 545	-20,6%
Capital (1)			12 026	9 078	2 948	32,5%
Primes (1)			233 357	189 366	43 991	23,2%
Réserves et résultat consolidés (2)			-158 578	-89 094	-69 483	78,0%
Autres (3)						
Intérêts Minoritaires		5.10				
Provisions		5.12	123 964	56 444	67 519	119,6%
Dettes			106 303	131 359	-25 056	-19,1%
Emprunt et dettes financières	5.13		58 093	98 357	-40 264	-40,9%
Fournisseurs et comptes rattachés	5.14		2 311	2 872	-561	-19,5%
Autres dettes et comptes de régularisation (5)	5.15		45 900	30 130	15 770	52,3%
Dont écarts d'acquisition négatifs	5.2					
TOTAL PASSIF			317 072	297 153	19 919	6,7%

(1) De l'entité mère consolidante

(2) Dont résultat net de l'exercice

(3) Détail dans l'analyse de la variation des capitaux propres consolidés (Part du groupe)

(4) Dont impôts différés actifs

(5) Dont impôts différés passifs.

Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT en KEuros	Note	30/06/2026	30/06/2025	Variation 06-26 06- 25	%
Chiffre d'affaires	6.1	5 846	5 649	197	3,5%
Autres produits d'exploitation	6.2	734	950	-216	-22,7%
Achats consommés	6.3	-1 328	-1 076	-253	-23,5%
Charges de personnel	6.4	-5 329	-5 467	138	2,5%
Autres charges d'exploitation	6.3	-1 923	-1 883	-40	-2,1%
Impôts et taxes		-81	-150	69	45,8%
Dotations aux amortissements, dépréciations et reprises	6.5	-783	-845	61	7,3%
Résultat d'exploitation avant dot. aux amort. et dépré. des écarts d'acquisition		-2 864	-2 821	-43	-1,5%
Dot. aux amort. et dépré. des écarts d'acq pos	6.6				
Reprises des écarts d'acquisition négatifs	6.6				
Résultat d'exploitation après dot. aux amort. et Reprises. des écarts d'acquisition		-2 864	-2 821	-43	-1,5%
Charges et produits financiers	6.7	-67 549	-66	-67 482	N.S
Charges et produits exceptionnels	6.8	-105	-136	31	23,1%
Impôts sur les résultats	6.9	1 008	1 162	-154	-13,2%
Résultat net des entités intégrées		-69 509	-1 862	-67 647	-3633,2%
Résultat des sociétés cédées					
Résultat net liés aux entités Mise En Equivalence					
Résultat net de l'ensemble consolidé		-69 509	-1 862	-67 647	-3633,2%
Dont Intérêts minoritaires					
Dont Résultat net (Part du Groupe)		-69 509	-1 862	-67 647	-3633,2%

Tableau des flux de trésorerie

En K€	30/06/2026	30/06/2025
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net des sociétés intégrées	-69 509	-1 862
Dotations aux amortissements et provisions	68 303	975
Reprises aux amortissements et provisions		
Plus et moins-values de cession nettes d'impôt		
Variation Impôts différés		
Augmentation des intérêts courus		113
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		91
Marge Brute Autofinancement	-1 207	-683
Variation des créances clients	777	323
Variation des autres créances et comptes de régularisation	-1 145	-669
Variation des dettes fournisseurs	-561	-465
Variation des autres dettes et comptes de régularisation	-4 203	-1 380
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	-5 133	-2 191
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-6 340	-2 874
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-723	-909
Acquisition d'immobilisations corporelles	-7	-6
Acquisition d'immobilisations financières		-53
Acquisition de bitcoins	-20 795	-157 396
Variation des fournisseurs d'immobilisations		
Flux liés aux acquisitions d'immobilisations	-21 525	-158 363
Cession et Réduction d'immobilisations financières	12	
Flux liés aux cessions d'immobilisations	12	
Trésorerie nette/ acquisitions et cessions de filiales		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-21 513	-158 363
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	27 021	32 957
Rachats nets d'actions propres		
Variation des comptes courants		-34
Nouveaux Emprunts		129 927
Remboursement des emprunts	-367	-762
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	26 654	162 088
VARIATION DE TRESORERIE	-1 199	852
Incidence des variations de taux de change		0
TRESORERIE A L'OUVERTURE	3 469	663
Reclassement des actions propres en VMP	26	
Reclass. des billets à ordre des Concours Bancaires vers Emprunts		
TRESORERIE A LA CLOTURE	2 295	1 514
Valeurs Mobilières de Placement	26	0
Disponibilités	2 273	1 531
Concours Bancaires Courants	-4	-17
Détail de la Trésorerie à la clôture	2 295	1 514
Prix acquisition des sociétés entrantes		
Trésorerie de sortie		
Prix de cession des titres		
Détail des incidences de variation de périmètre		

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves consolidées Groupe	Auto- contrôle	Résultat de l'exercice	Total Part du Groupe	Total capitaux propres
Situation au 31/12/2025	9 078	189 366	-26 893	-26	-62 175	109 351	109 351
Affectation résultat 2025			-62 175		62 175		
Résultat consolidé 06/2026					-69 509	-69 509	-69 509
Ecarts de conversion							
Conversion d'obligations	1 465	18 453				19 918	19 918
Autres Opérations sur le capital	1 483	25 538				27 021	27 021
Autres mouvements			0	26	0	26	26
Situation au 30/06/2026	12 026	233 357	-89 068		-69 509	86 806	86 806

3. Annexe des comptes consolidés au 30 Juin 2026

La période des comptes recouvre une durée de 6 mois allant du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026.

Les éléments comparatifs du bilan sont ceux du 31 décembre 2025, qui était d'une durée de 12 mois.

Les éléments comparatifs du résultat sont ceux du 30 juin 2025, qui était d'une durée de 6 mois.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros (k€).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 14 octobre 2026, suivant les méthodes et estimations comptables présentées dans les notes et tableaux qui suivent.

Ces dernières sont identiques à celles utilisées lors de l'établissement des différents comptes présentés à titre comparatif, à l'exception de l'application du nouveau règlement applicable en 2026 (ANC 2024-07).

Note 1 : Présentation de l'activité

Capital B, première Bitcoin Treasury Company en Europe, détenant des filiales spécialisées dans le conseil et le développement en Data Intelligence, IA et technologies innovantes, et la trésorerie d'entreprise, publie ses résultats semestriels pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026.

Capital B est une Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 12 026 025,28 € (soit 300 650 632 actions), dont le siège social est situé Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux, immatriculée 504 914 094 RCS Nanterre.

La société a été créée en 2008 et introduite en bourse le 28/06/2011, et elle est cotée sur le marché Euronext Growth (ALCPB ; Code ISIN : FR0014019Y19).

Capital B est principalement composée des lignes de métiers suivantes :

- Développement applicatif : IORGA Group
- Data, IA, Business Intelligence : TRIMANE, DIP TEK
- Financement, Trésorerie d'entreprise : Capital B Luxembourg, Capital B Treasury

Note 2 : Faits significatifs de la période – Eléments de communication financière

Chiffres clés du premier semestre 2026

EN MILLIERS D'EUROS	2026 (6 mois)	2025 (6 mois)	Variation	%
Chiffre d'affaires net	5 846	5 649	197	3%
EBITDA (CIR inclus)	(1 073)	(815)	(258)	(32%)
Résultat d'exploitation (CIR inclus)	(1 856)	(1 659)	(197)	(12%)
Résultat financier	(67 549)	(66)	(67 483)	(102247%)
Résultat courant (CIR inclus)	(69 405)	(1 726)	(67 679)	(3921%)
Résultat exceptionnel	(105)	(136)	31	23%
Résultat net	(69 509)	(1 862)	(67 647)	(3633%)

Il convient de préciser que le résultat net négatif de 69,5 m€ est composé à hauteur de 67,5 m€ d'un complément de provision liée à la dépréciation BTC compte tenu du cours au 30 juin 2026, donc non cash.

Le total du chiffre d'affaires (CA) consolidé du Groupe s'élève à 5 846 k€ contre 5 649 k€ au titre de l'exercice précédent sur la même période, soit une augmentation de 3 % par rapport au premier semestre 2025. L'EBITDA (CIR Inclus) des entités opérationnelles historiques du Groupe à périmètre constant (IORGA Group, TRIMANE et DIP TEK) est de 640 k€ contre 583 k€ pour le 1^{er} semestre 2025, soit une progression de près de 10%, ce qui confirme la stratégie mise en œuvre visant à augmenter la rentabilité des entités opérationnelles. Compte tenu des coûts liés à la stratégie de Bitcoin Treasury Company, l'EBITDA du groupe (CIR inclus) est négatif à hauteur de (1,1) m€ contre (0,8) m€ pour le 1^{er} semestre 2025. Les frais généraux s'élèvent à 3 251 k€ contre 2 959 k€ par rapport au premier semestre 2025, soit une augmentation de 9,9 % expliquée par les coûts liés à la Bitcoin Treasury Company (Etudes, honoraires juridiques, conseil et communication). Les charges de personnel s'élèvent à 5 329 k€ contre 5 467 k€ par rapport au premier semestre 2025, soit une diminution de 2,5%. Les charges d'exploitation de la période s'élèvent à 9 444 k€ contre 9 419 k€, soit un niveau stable par rapport au premier semestre 2025. Le résultat d'exploitation (CIR inclus) ressort à (1 856) k€ contre (1 659) k€ par rapport au premier semestre 2025. Le résultat financier est de (67 549) k€ contre (66) k€ au premier semestre 2025, en raison d'une provision pour dépréciation sur les BTC du groupe d'un montant de 67,5 m€. Le résultat courant du groupe de la période ressort à (69 405) k€ contre (1 726) k€ au premier semestre 2025. Le résultat exceptionnel est de (105) k€ contre (136) k€ au premier semestre 2025.

Trésorerie

La trésorerie disponible du Groupe s'établit à 2 273 k€ contre 3 478 k€ au titre de l'exercice précédent au 31 décembre 2025. Le groupe dispose également de 61 BTC alloués à ses besoins opérationnels représentant ~3,2 m€, sur la base du cours du BTC au 30 juin 2026. Au 30 septembre 2026, la trésorerie disponible du Groupe s'élève à 4,6 m€ en sus de la réserve opérationnelle de 61 BTC (représentant ~4.5 m€, sur la base du cours du BTC au 30 septembre 2026).

Les comptes consolidés au 30 juin 2026 ont fait l'objet d'un examen limité par nos commissaires aux comptes, et ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. Les prévisions de trésorerie du Groupe pour les douze mois suivant la date de clôture font apparaître une situation de trésorerie compatible avec les besoins de liquidité de la période.

En effet, grâce à la mise en œuvre de la stratégie d'optimisation de trésorerie, le Groupe dispose d'un niveau de trésorerie disponible plus important depuis le lancement de la stratégie et d'une réserve significative d'actifs numériques, qui pourrait lui permettre d'obtenir des financements complémentaires au besoin.

Le Groupe est donc moins dépendant des performances opérationnelles de ses filiales et dispose de nouvelles ressources de financement.

Stratégie de Bitcoin Treasury Company du Groupe

Le 21 février 2025, la Société a convoqué une assemblée générale extraordinaire en vue de voter de nouvelles délégations financières permettant au Conseil d'Administration de poursuivre le financement de la stratégie de Bitcoin Treasury Company, et l'acquisition de nouveaux bitcoins par le biais, notamment, d'opérations sur le capital de la Société.

Ces délégations financières, qui ont été intégralement approuvées par les actionnaires, avaient pour objet d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société à réaliser des augmentations de capital immédiates ou à terme, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite d'un plafond global de 37.500.000 euros.

Ces délégations financières ont, depuis, été remplacées par les nouvelles délégations financières votées par l'assemblée générale mixte du 10 juin 2025.

Le 17 juin 2026, la Société a tenu son assemblée générale mixte en vue, notamment, de voter de nouvelles délégations financières permettant au Conseil d'Administration de poursuivre le financement de la stratégie de Bitcoin Treasury Company, et l'acquisition de nouveaux bitcoins par le biais, notamment, d'opérations sur le capital de la Société.

Ces délégations financières, qui ont été intégralement approuvées par les actionnaires, ont pour objet d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société à réaliser des augmentations de capital immédiates ou à terme, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite d'un plafond global de 100 milliards d'euros applicable à l'émission de tout type de valeurs mobilières.

Compte tenu du montant particulièrement élevé des délégations financières autorisées par l'Assemblée Générale du 17 juin 2026, pouvant atteindre un plafond global de 100 milliards d'euros, l'utilisation de tout ou partie de ces délégations pourrait entraîner une dilution significative de la participation des actionnaires existants, notamment en cas d'émissions réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription. Cette dilution pourrait affecter leur pourcentage de détention du capital, leurs droits de vote ainsi que leurs droits économiques. La Société veille, dans la mise en œuvre de ces délégations, au respect des dispositions légales et réglementaires applicables ainsi qu'à la préservation des droits des actionnaires

Emission des Obligations Convertibles en Actions (OCA)

Le Groupe au travers de sa filiale luxembourgeoise a procédé aux émissions d'obligations convertibles en actions de la société mère au cours de l'année 2025. Lors du 1^{er} semestre 2026, les OCA souscrites ont fait l'objet des opérations suivantes :

Ajustement des prix de conversion OCA A-03, A-04, A-05, B-01, B-02 et B-04

Au cours du premier semestre 2026, la Société a procédé à l'amendement des conditions de conversion des OCA A-03, A-04, A-05, B-01, B-02 et B-04. Ces modifications ont notamment conduit à la suppression de la condition de cours préalable à la conversion pour l'ensemble des souches concernées.

Les OCA A-03, A-04 et A-05 ont en outre fait l'objet d'un ajustement de leur prix de conversion, de la suppression de la faculté de souscription d'une seconde tranche ainsi que de l'attribution d'un BSA OC en cas de conversion. Les conditions financières des OCA B-01 et B-02 sont demeurées inchangées, à l'exception de la suppression de la condition de conversion précitée. Par ailleurs, le prix de conversion des 5.045.020 OCA B-04 a été ajusté le 4 mai.

Transfert des OCA B-01 et B-02 et des actions détenues par Fulgur Ventures

La Société a annoncé le transfert à Blockstream Capital Partners de l'intégralité des titres détenus par Fulgur Ventures, soit 10.000.000 actions ordinaires, 32.092.952 OCA B-01 et 55.279.428 OCA B-02 le 30 mars 2026. Cette opération n'a d'effet ni sur le capital ni sur le nombre d'OCA en circulation.

Conversion d'OCA B-01

Lors du 1^{er} semestre 2026, 19.917.972 OCA B-01 ont été converties en 36.613.919 actions ordinaires nouvelles au prix de conversion de 0,544 euro par action. Ces opérations, réalisées par les porteurs des obligations, ont donné lieu à une augmentation de capital de 19,9 M€ (prime d'émission incluse) par compensation de créances.

Compte tenu des conversions réalisées, la situation des OCA au 30 juin 2026 est la suivante :

Tableau récapitulatif des emprunts obligataires convertibles en actions

Type	OCA émises	Date d'émission	Date de maturité	Souscription	OCA converties	Actions émises	OCA restantes
OCA A-01	1.000.000			1.000.000	1.000.000	1.838.235	-
OCA B-01	48.584.905	04/2025	04/2030	48.584.905	34.389.553	63.216.089	14.195.352
OCA A-02	1.500.000			1.500.000	1.500.000	2.121.040	-
OCA B-02	72.877.357	06/2025	06/2030	72.877.357	17.597.929	24.883.947	55.279.428
OCA A-03	6.000.000	06/2025	06/2030	6.000.000	-	-	6.000.000
OCA B-03	4.610.177	06/2025	06/2030	4.610.177	-	-	4.610.177
OCA A-04	5.000.000	07/2025	07/2030	5.000.000	-	-	5.000.000
OCA B-04	5.045.020	07/2025	07/2030	5.045.020	-	-	5.045.020
OCA A-05	6.500.000	08/2025	08/2030	6.500.000	-	-	6.500.000
TOTAL	151.117.459			151.117.459	54.487.482	92.059.311	96.629.977

Au 30 juin 2026, 54.487.482 OCA ont été converties en 92.059.311 actions nouvelles de la Société, et 96.629.977 OCA demeurent en circulation, représentant un potentiel de 114.824.718 actions.

Depuis le 30 juin 2026 et à la date du présent document, les conversions suivantes ont eu lieu :

Type	OCA émises	Date d'émission	Date de maturité	Souscription	OCA converties	Actions émises	OCA restantes
OCA A-01	1.000.000			1.000.000 €	1.000.000	1.838.235	-
OCA B-01	48.584.905	04/2025	04/2030	48.584.905 €	48.584.905	91.903.451	-
OCA A-02	1.500.000			1.500.000 €	1.500.000	2.121.040	-
OCA B-02	72.877.357	06/2025	06/2030	72.877.357 €	17.597.929	24.883.947	55.279.428
OCA A-03	6.000.000	06/2025	06/2030	6.000.000 €	-	-	6.000.000
OCA B-03	4.610.177	06/2025	06/2030	4.610.177 €	-	-	4.610.177
OCA A-04	5.000.000	07/2025	07/2030	5.000.000 €		-	5.000.000
OCA B-04	5.045.020	07/2025	07/2030	5.045.020 €	-	-	5.045.020
OCA A-05	6.500.000	08/2025	08/2030	6.500.000 €	-	-	6.500.000
TOTAL	151.117.459			151.117.459€	68.682.834	120.746.673	82.434.625

A la date de ce document 82.434.625 OCA demeurent en circulation, représentant un potentiel de 8.873.036 actions (post regroupement d'actions).

Opérations sur le capital

Au cours du premier semestre 2026, la Société a procédé à l'émission de 73 695 516 actions nouvelles, portant le nombre total d'actions de 226 955 116 à 300 650 632, pour un montant total de 43 282 094,93 euros (dont 2.947.820,64 euros en nominal et 40.334.274,29 euros en primes d'émission). Le capital social est ainsi passé de 9 078 204,64 euros à 12 026 025,28 euros, la valeur nominale de l'action restant fixée à 0,04 euro sur l'ensemble de la période.

Ces émissions se décomposent en six catégories détaillées ci-après.

Catégorie d'opérations	Actions émises	Montant (EUR)	dont capital (EUR)	dont prime (EUR)
1. Conversions d'OCA B-01	36 613 919	19 917 972,00	1 464 556,76	18 453 415,24
2. Placement privé ABSA	23 038 844	15 205 637,04	921 553,76	14 284 083,28
3. Programme ATM	5 207 753	3 504 565,89	208 310,12	3 296 255,77
4. Mesures d'ajustement	5 230 559	2 845 424,10	209 222,36	2 636 201,74
5. Exercice de BSA 2025-01	3 324 441	1 808 495,90	132 977,64	1 675 518,26
6. Actions gratuites	280 000	-	11 200,00	-11 200,00
TOTAL	73 695 516	43 282 094,93	2 947 820,64	40 334 274,29

1. Conversions d'OCA (36.613.919 actions – 19.917.972 €)

La position détenue par Fulgur Ventures sur la souche OCA B-01 a été transférée à Blockstream Capital Partners (BCP) le 30 mars 2026. La conversion de 19.917.972 OCA B-01 a été réalisée au prix de 0,544 euro par action, a donné lieu à la création de 36.613.919 actions nouvelles (dont 1.464.556,76 € en nominal et 18.453.415,24 € en primes d'émission).

2. Emission d'Actions avec Bons de souscription (ABSA) (23.038.844 actions – 15 205 637,04 €)

La Société a annoncé le 11 mai 2026 l'émission de 23 038 844 actions avec 4 bons de souscription d'actions attachés à chaque action (ABSA) pour un montant total de 15 205 637,04 €, à 0,66 € par ABSA, souscrites par des investisseurs institutionnels internationaux selon les termes et conditions, décrits ci-après :

Émetteur		Capital B
Type d'émission	Émission d'actions avec 4 bons de souscription d'actions attachés à chaque action (2 BSA 2026-03, 1 BSA 2026-04 et 1 BSA 2026-05)	
Prix de souscription par ABSA	0,66 €, dont 0,04 € de valeur nominale et 0,62 € de prime d'émission. Le prix de souscription des ABSA correspond au VWAP moyen des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix et représente une prime de 1,51 % par rapport au cours de clôture de l'action de la Société lors de la dernière séance de bourse précédant la fixation du prix.	
Ratio BSA – action	1 BSA donne droit à la souscription d'1 action ordinaire de la Société.	
Maturité des BSA	5 ans.	
Prix d'exercice des BSA	• BSA 2026-03 : 0,86 €, soit 130% du prix de souscription par ABSA • BSA 2026-04 : 1,12 €, soit 130% du prix d'exercice des BSA 2026-03 • BSA 2026-05 : 1,46 €, soit 130% du prix d'exercice des BSA 2026-04	
Exercice accéléré	Possibilité, à la discrétion de la Société, de déclencher une période d'exercice accéléré des bons de souscription, au prix d'exercice ci-dessus, à condition que le VWAP de l'action ordinaire Capital B soit supérieur à 130% du prix d'exercice du BSA concerné sur 20 jours de bourse consécutifs (la « Condition de Cours »). La Société dispose de 20 jours de bourse suivant le dernier jour auquel la Condition de Cours est remplie pour décider d'accélérer l'exercice de la souche de BSA concernée et notifier les porteurs de l'ouverture de cette période d'exercice accéléré. Cette période d'exercice accéléré, d'une durée de 20 jours de bourse commence à compter du jour de bourse suivant immédiatement la fixation du prix par la Société. La Société précise que la période d'exercice accéléré ne sera pas interrompue si la Condition de Cours venait à ne plus être remplie durant cette même période. Dans le cas où la Société déciderait de ne pas déclencher une période d'exercice accéléré des bons de souscription lorsqu'elle en avait la possibilité, elle conserve le droit de déclencher une période d'exercice accéléré à chaque prochaine occurrence de la Condition de Cours. A l'issue de la période d'exercice accéléré, les BSA concernés ne pourront plus être exercés, et deviendront caducs.	

Dans le cas où l'ensemble des BSA émis dans le cadre de cette opération venaient à être exercés, cela représenterait une augmentation de capital de 99,1 M€ supplémentaires selon les modalités suivantes :

Dénomination du BSA	Nombre de BSA émis	Prix d'exercice par action post regroupement	Montant total si exercice de l'ensemble des BSA émis	Actions à émettre post regroupement
BSA 2026-03	46 077 688	8,60 €	39 626 811,68	4 607 773
BSA 2026-04	23 038 844	11,20 €	25 803 505,28	2 303 890
BSA 2026-05	23 038 844	14,60 €	33 636 712,24	2 303 890
TOTAL	92 155 376		99 067 029,20	9 215 553

3. Programme ATM (5.207.753 actions – 3.504.566 €)

Dans le cadre du programme de type « At The Market » (ATM) conclu avec TOBAM, les opérations suivantes ont été réalisées entre le 4 février et le 28 mai 2026 pour un total de 5.207.753 actions représentant 3.504.566 euros (dont 208.310 € en nominal et 3.296.256 € en primes d'émission) :

- 4 février 2026 : 193 492 actions au prix moyen de 0,7752 € - 150 001 €,
- 11 février 2026 : 601 000 actions au prix moyen de 0,6680 € - 401 468 €,
- 4 mars 2026 : 200 000 actions au prix moyen de 0,6020 € - 120 400 €,
- 11 mars 2026 : 788 190 actions au prix moyen de 0,7101 € - 559 675 €,
- 19 mars 2026 : 669 906 actions au prix moyen de 0,7578 € - 507 654 €,
- 15 avril 2026 : 370 701 actions au prix moyen de 0,6030 € - 223 529 €,
- 22 avril 2026 : 683 093 actions au prix moyen de 0,6511 € - 444 740 €,
- 30 avril 2026 : 233 819 actions au prix moyen de 0,6756 € - 157 968 €,
- 11 mai 2026 : 83 078 actions au prix moyen de 0,6700 € - 55 662 €,
- 13 mai 2026 : 999 654 actions au prix moyen de 0,6409 € - 640 645 €,
- 21 mai 2026 : 180 270 actions au prix moyen de 0,6502 € - 117 212 €,
- 28 mai 2026 : 204 550 actions au prix moyen de 0,6141 € - 125 614 €.

4. Mesures d'ajustement économiques (5.230.559 actions - 2.845.424 €)

Conformément aux stipulations contractuelles des OCA B-01, des mesures d'ajustement ont donné lieu à l'émission de 5.230.559 actions nouvelles supplémentaires pour un montant total de 2.845.424 euros. En effet, conformément aux dispositions de l'article L.225-99 du Code de commerce et des termes et conditions des souches d'OCA B-01, les porteurs d'OCA B-01 qui les convertissent reçoivent des BSA 2025-01 dans les mêmes conditions que les actionnaires le 11 avril 2025 (soit un BSA 2025-01 par action nouvelle reçue à la conversion). Ils peuvent donc souscrire à une action nouvelle pour sept BSA 2025-01, au prix d'exercice de 0,544 €.

Dans ce cadre, Blockstream Capital Partners a souscrit à 4.700.000 actions nouvelles, à un prix de souscription unitaire de 0,544 € (le prix d'exercice des BSA 2025-01), pour un montant global de 2.556.800,00 €. De même, UTXO Management a souscrit à 530.559 actions nouvelles, à un prix de souscription unitaire de 0,544 €, pour un montant global de 288.624,10 €.

5. Émission et exercice de BSA 2025-01 (3.324.441 actions - 1.808.496 €)

Le 11 avril 2025, la Société a procédé à l'attribution gratuite de 93.384.449 BSA 2025-01 à l'ensemble des actionnaires (1 BSA par action détenue au 10 avril 2025). Chaque lot de 7 BSA donne droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 0,544 euro. Les BSA sont négociables sur Euronext Growth et exerçables jusqu'au 10 avril 2026.

Au 31 décembre 2025, 6.870.353 actions nouvelles ont été émises au titre de l'exercice des BSA 2025-01, pour un total de 3.737.472 euros (dont 274.814 € en nominal et 3.462.658 € en primes d'émission).

Au 30 juin 2026, 3.324.441 actions nouvelles ont été émises au titre de l'exercice des BSA 2025-01, pour un total de 1.808.496 euros (dont 132.978 € en nominal et 1.675.518 € en primes d'émission) :

Les BSA 2025-01 sont devenus caducs le 10 avril 2026. L'émission du 15 avril 2026 correspond au règlement-livraison des exercices intervenus avant la date de caducité.

6. Actions gratuites (280.000 actions - 11.200 €)

L'acquisition définitive des droits au titre des plans d'attribution gratuite d'actions a donné lieu, le 30 avril 2026, à la création de 280.000 actions nouvelles par incorporation de réserves, à hauteur de 11.200 euros, sans apport ni prime d'émission.

Émission de BSA 2026-01 et BSA 2026-02

Emission de bons de souscription d'actions de la Société « Warrants Stand-Alone »

La Société a procédé au cours du 1^{er} semestre 2026, dans le cadre de la stratégie de Bitcoin Treasury Company de la Société à l'émission de 37.390.910 bons de souscription d'actions (BSA 2026-01 et BSA 2026-02) pour un montant total de 4.113.000 €, à 0,11 € par BSA. La totalité de ces BSA ont été souscrits par le fonds TOBAM, la société UTXO Management et Adam Back. Dans le cas où l'ensemble des BSA venaient à être exercés, cela représenterait une augmentation de capital de 36,1 M€ selon les modalités suivantes :

Dénomination du BSA	Nombre de BSA émis	Souscriptions	Prix d'exercice par action post regroupement	Prix d'exercice total (€)	Actions potentielles post regroupement
BSA 2026-01	27 390 910	3 013 000,10	10,10 €	27 664 819	2 739 091
BSA 2026-02	10 000 000	1 100 000,00	8,40 €	8 400 000	1 000 000
TOTAL	37 390 910	4 113 000,10		36 064 819,10	3 739 091

Actions avec bons de souscription d'actions attachés à chaque action (ABSA)

La Société a annoncé le 11 mai 2026 l'émission de 23.038.844 actions avec 4 bons de souscription d'actions attachés à chaque action (ABSA) pour un montant total de 15 205 637,04 €, à 0,66 € par ABSA, souscrites par des investisseurs institutionnels internationaux selon les termes et conditions décrits ci-après :

Émetteur	Capital B
Type d'émission	Émission d'actions avec 4 bons de souscription d'actions attachés à chaque action (2 BSA 2026-03, 1 BSA 2026-04 et 1 BSA 2026-05)
Prix de souscription par ABSA	0,66 €, dont 0,04 € de valeur nominale et 0,62 € de prime d'émission. Le prix de souscription des ABSA correspond au VWAP moyen des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix et représente une prime de 1,51 % par rapport au cours de clôture de l'action de la Société lors de la dernière séance de bourse précédant la fixation du prix.
Ratio BSA – action	1 BSA donne droit à la souscription d'1 action ordinaire de la Société.
Maturité des BSA	5 ans.
Prix d'exercice des BSA	- BSA 2026-03 : 0,86 €, soit 130% du prix de souscription par ABSA - BSA 2026-04 : 1,12 €, soit 130% du prix d'exercice des BSA 2026-03 - BSA 2026-05 : 1,46 €, soit 130% du prix d'exercice des BSA 2026-04
Exercice accéléré	Possibilité, à la discrétion de la Société, de déclencher une période d'exercice accéléré des bons de souscription, au prix d'exercice ci-dessus, à condition que le VWAP de l'action ordinaire Capital B soit supérieur à 130% du prix d'exercice du BSA concerné sur 20 jours de bourse consécutifs (la « Condition de Cours »). La Société dispose de 20 jours de bourse suivant le dernier jour auquel la Condition de Cours est remplie pour décider d'accélérer l'exercice de la souche de BSA concernée et notifier les porteurs de l'ouverture de cette période d'exercice accéléré. Cette période d'exercice accéléré, d'une durée de 20 jours de bourse commence à compter du jour de bourse suivant immédiatement la fixation du prix par la Société. La Société précise que la période d'exercice accéléré ne sera pas interrompue si la Condition de Cours venait à ne plus être remplie durant cette même période. Dans le cas où la Société déciderait de ne pas déclencher une période d'exercice accéléré des bons de souscription lorsqu'elle en avait la possibilité, elle conserve le droit de déclencher une période d'exercice accéléré à chaque prochaine occurrence de la Condition de Cours. A l'issue de la période d'exercice accéléré, les BSA concernés ne pourront plus être exercés, et deviendront caducs.

Dans le cas où l'ensemble des BSA émis dans le cadre de cette opération venaient à être exercés, cela représenterait une augmentation de capital de 99,1 M€ supplémentaires selon les modalités suivantes :

Dénomination du BSA	Nombre de BSA émis	Prix d'exercice par action post regroupement	Montant total si exercice de l'ensemble des BSA émis	Actions à émettre post regroupement
BSA 2026-03	46.077.688	8,60 €	39.626.811,68	4 607 773
BSA 2026-04	23.038.844	11,20 €	25.803.505,28	2 303 890
BSA 2026-05	23.038.844	14,60 €	33.636.712,24	2 303 890
TOTAL	92.155.376		99.067.029,20	9 215 553

Acquisition de BTC

Ces opérations de renforcement des fonds propres ont notamment permis au Groupe de poursuivre sa stratégie d'accumulation de Bitcoin conformément à sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, lui permettant de détenir au 30 juin 2026, 3 139 bitcoins de réserve stratégique et 61 bitcoins affectés aux besoins opérationnels, soit 3.200 bitcoins détenus comme actif de trésorerie.

Cotation sur le marché OTCID

Le 9 juillet 2025, la Société a annoncé être engagée dans les dernières étapes du processus de cotation sur le marché US OTCID, un compartiment d'OTC Markets Group.

L'opération n'a donné lieu à aucune émission de nouveaux titres ni à une levée de capital. Dans le cadre de cette cotation, les teneurs de marché acquerraient des actions existantes de la Société sur Euronext Growth Paris en les rendant accessibles à la négociation aux États-Unis, via un ticker spécifique accessible via les courtiers traditionnels US, une cotation en dollar américain, et un mécanisme de règlement-livraison intégré aux standards du marché local.

OTCID est le point d'entrée stratégique pour les entreprises internationales souhaitant disposer d'un cadre transparent afin d'interagir avec les investisseurs américains grâce à une communication régulière et cohérente.

La Société a annoncé le 13 avril 2026 la finalisation du processus de cotation et d'accessibilité de son code mnémorique CPTLF sur le marché US OTCID, à la suite de la validation par la FINRA au titre de la Rule 211, permettant désormais à des intermédiaires financiers d'initier et de publier des cotations actives sur le titre.

Consolidation de la filiale à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis)

Une nouvelle filiale à Abu Dhabi, Capital B Treasury, a été créée le 26 août 2025 afin de centraliser les activités de relations investisseurs et d'opérations sur les marchés de capitaux. La société Capital B Treasury, détenue à 100% par le Groupe, n'a pas été intégrée au périmètre de consolidation au 30 juin 2026. Les dépenses supportées par la société mère ont été prises en considération dans cette appréciation (262 K€).

Continuité d'exploitation

Le Tribunal de Commerce de Nanterre a homologué le 24 juillet 2024, le projet de plan de continuation, sur avis favorable de l'ensemble des organes en présence (juge commissaire, administrateur judiciaire, mandataire judiciaire et ministère public).

Cette décision a mis fin à la procédure de redressement judiciaire de la Société, validant l'ensemble des actions menées, en particulier sur la restructuration opérationnelle et financière du Groupe formé par la Société et ses filiales.

Au-delà de la sortie de la procédure de redressement judiciaire, le plan de continuation intègre notamment :

- un remboursement des dettes étalé sur 10 ans (ou, pour certains créanciers ayant choisi cette option, un remboursement en 4 ans de 46 % de la dette concernée, le solde (soit 54%) étant alors abandonné) ;
- la poursuite du plan d'économie sur les frais de structure ;
- une simplification de l'organigramme juridique.

A ce jour, le passif définitif de la procédure n'est pas encore arrêté en raison de la contestation de certaines créances qui seront jugées ultérieurement.

En l'état et compte tenu des créances admises, le plan de continuation se présente comme suit pour un passif restant dû de 2,2 m€ :

- Plan de remboursement sur dix ans :

En euros	23/07/2026	23/07/2027	23/07/2028	23/07/2029	23/07/2030	23/07/2031
Passif restant dû	1%	5%	6%	8%	10%	12%
2.030.996,38	20.515,11	102.575,57	123.090,69	164.120,92	205.151,15	246.181,38

En euros	23/07/2032	23/07/2033	23/07/2034
Passif restant dû	14%	19%	24%
2.030.996,38	287.211,61	389.787,18	492.362,76

- Plan de remboursement à quatre ans en contrepartie du remboursement de 46% de la dette déclarée :

En euros		23/07/2026	23/07/2027	23/07/2028
Option courte	Passif restant dû	5%	15%	25%
Total	189 818,20	21 090,91	63 272,73	105 454,56

- Soit une échéance totale par année :

En euros	23/07/2026	23/07/2027	23/07/2028	23/07/2029
Total échéance	41 606,03	165 848,31	228 545,25	358 157,31

En euros	23/07/2030	23/07/2031	23/07/2032	23/07/2033	23/07/2034
Total échéance	205.151,15	246.181,38	287.211,61	389.787,18	492.362,76

Le Groupe a également initié un recentrage des filiales opérationnelles sur leur domaine de spécialisation avec de premiers résultats encourageants. Par ailleurs, la synergie entre les équipes s'est également améliorée avec des projets communs à destination des clients.

Les prévisions de trésorerie du Groupe pour les douze mois suivant la date de clôture font apparaître une situation de trésorerie compatible avec les besoins de liquidité de la période.

Les prévisions de trésorerie, qui tiennent compte des dernières prévisions d'activité ainsi que des bitcoins détenus, ont été établies sur la base d'hypothèses conformes à la nouvelle stratégie du Groupe. Le Groupe dispose de 61 BTC alloués à ses besoins opérationnels.

En effet, grâce à la mise en œuvre de la stratégie d'optimisation de trésorerie, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible plus importante et d'une réserve significative d'actifs numériques, qui pourrait lui permettre d'obtenir des financements complémentaires au besoin.

Le Groupe est donc moins dépendant des performances opérationnelles de ses filiales, et dispose de nouvelles ressources de financement.

Les premières échéances de juillet 2025 et 2026 ont bien été honorées comme le prévoit le plan de continuation.

Référentiel comptable

Les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2026 sont établis conformément au règlement ANC n° 2020-01 relatif aux comptes consolidés, dans sa version applicable à la période, ainsi qu'aux dispositions de la recommandation CNC n° 99-R-01 relative aux comptes intermédiaires.

Le règlement ANC n° 2024-05, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, a notamment modifié la présentation des états financiers consolidés. Le Groupe applique par ailleurs pour la première fois au 1er janvier 2026 le règlement ANC n° 2024-07, relatif notamment à la distinction entre dettes et autres fonds propres et au traitement des actions propres dans les comptes consolidés. Les incidences de cette première application sont décrites ci-après.

Les comptes des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre. Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes individuels semestriels au 30 juin 2026.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes, sous réserve de l'application du règlement ANC n°2022-06 applicable depuis le 1er janvier 2025.

Changements de méthode comptable

Le Groupe applique pour la première fois au 1er janvier 2026 le règlement ANC n° 2024-07 relatif notamment à la distinction entre dettes et autres fonds propres et au traitement des actions propres dans les comptes consolidés.

L'analyse des obligations convertibles émises par Capital B Luxembourg n'a pas conduit à modifier leur classement comptable. Compte tenu des modalités contractuelles de remboursement, les quotes-parts remboursable et non remboursable ne sont pas fixes et explicitement déterminées. En conséquence, les obligations convertibles demeurent classées en dettes financières. Au 30 juin 2026, leur montant nominal restant en circulation s'élève à environ 96,6 M€.

Par ailleurs, les actions propres détenues à des fins de régularisation du cours et de liquidité sont, à compter du 1er janvier 2026, maintenues à l'actif en valeurs mobilières de placement et ne sont plus portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les éventuels résultats de cession sont comptabilisés en résultat conformément aux règles applicables.

Méthodes de consolidation

Les entités sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe en exerce le contrôle exclusif. Celui-ci résulte notamment de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, du pouvoir de désigner pendant deux exercices successifs la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou de l'exercice d'une influence dominante en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires. L'appréciation du contrôle tient également compte des accords contractuels et des faits et circonstances propres à chaque participation.

Les sociétés dans lesquelles Capital B détient, directement ou indirectement, une participation d'au moins 20% et exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les sociétés pour lesquelles les actions ou parts ne sont détenues qu'en vue de leur cession ultérieure ne sont pas intégrées. Ce point est non applicable au 30 juin 2026.

Périmètre de consolidation

Le périmètre est détaillé en note 4. Il est à noter que les méthodes d'intégration des filiales sont aussi mentionnées dans cette note.

Principes et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables adoptées par Capital B sont décrites ci-après.

Note 3.1 Frais de développement

La société enregistre à l'actif ses frais de développement (hors frais de recherche) répondant aux six critères d'activation prévus par le Plan Comptable Général :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité) ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Seuls les coûts (directs et indirects) qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation sont incorporables au coût de production :

- les frais des prestataires attribuables au développement de l'immobilisation ;
- les charges directes de production, comprenant notamment les salaires et autres coûts liés au personnel directement engagé pour générer l'actif ainsi que les coûts de dépôt de brevet.

Les frais de développement qui sont activés lors de la mise en service publique de nos plateformes par nos clients (i.e. générateur de chiffre d'affaires récurrent, via nos commissions facturées lors des échanges de flux de données) sont amortis à compter de cette mise en service des immobilisations produites, sur leur durée réelle d'utilisation de 3 ans.

Une analyse des différents développements est réalisée à chaque clôture, i.e. au 30 juin et au 31 décembre de chaque exercice, et en cas d'échec ou de perspectives commerciales insuffisantes ou d'une obsolescence constatée des développements (brique technique plus utilisée dans nos produits), un amortissement exceptionnel est comptabilisé pour la valeur nette comptable et l'immobilisation incorporelle est sortie du bilan.

Sinon, ce test est mis en œuvre uniquement en cas d'indices de pertes de valeur.

Note 3.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement composées de fichiers de relations client identifiables dans le cadre de regroupement d'entreprises. Elles sont amorties à compter de leur acquisition sur une durée de 7 ans.

Note 3.3 Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises (acquisitions d'entités, etc.) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode conduit à la comptabilisation des actifs et passifs des entités acquises à leur juste valeur, correspondant au prix que l'entité acquéreuse aurait accepté de payer si elle avait acquis les actifs et passifs identifiés séparément. A noter que l'évaluation de la juste valeur d'un actif tient compte de l'utilisation envisagée par l'acquéreur.

Lors de l'acquisition d'une entreprise, la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés nouvellement consolidées (incluant les coûts de transaction) et la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Groupe dispose d'un délai se terminant à la clôture du 1er exercice ouvert postérieurement à celui de l'acquisition au cours duquel le Groupe peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de comptabiliser et d'évaluer les actifs et passifs identifiables.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé. La durée d'utilisation fait l'objet d'une analyse et en cas de durée non limitée, l'écart d'acquisition n'est pas amorti.

La valeur des écarts d'acquisition est appréciée à la clôture de chaque exercice en fonction des résultats des filiales concernées et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'une diminution de valeur a pu se produire. Une dépréciation de l'écart d'acquisition est retenue par le Groupe lorsque les perspectives d'activité de la filiale divergent de manière significative des hypothèses qui ont prévalu lors de l'acquisition ou des tests de la clôture précédente.

Les tests de dépréciation privilégient la méthode de valorisation par actualisation des flux futurs de trésorerie (Discounted Cash-Flow) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus de prévisions sur 5 ans ;
- le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital du secteur ajusté le cas échéant d'une prime de risque spécifique ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuel.

Ils sont effectués par défaut au 31 décembre, sauf indice de perte de valeur constaté à un autre moment de l'année.

Au 31 décembre 2025 une dépréciation complémentaire de 4.300 k€ sur l'écart d'acquisition de TRIMANE avait été comptabilisée (§ Note 5.2).

En l'absence d'indice de perte de valeur au 30 juin 2026, aucun test de dépréciation n'a été effectué.

Note 3.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition, diminué d'un amortissement calculé suivant le mode linéaire (L) sur la base de leur durée de vie économique. Les durées d'utilisation appliquées sont les suivantes :

- agencements et installations : 5 à 10 ans (L),
- matériel de bureau : de 3 à 5 ans (L),
- mobilier de bureau : de 3 à 10 ans (L).

Note 3.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie enregistrés au bilan pour le montant versé ou à des actifs financiers ou prêts dont l'horizon de liquidité est supérieur à un an à l'origine.

Lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation financière est inférieure à son coût d'acquisition ou à sa valeur comptable, une dépréciation est dotée du montant de la différence.

Note 3.6 Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et une dépréciation spécifique est constituée sur les créances identifiées comme présentant un risque d'irrecouvrabilité totale ou partielle.

Les créances présentant un risque ou un retard anormal dans le recouvrement font l'objet d'une dépréciation en fonction de l'ancienneté, la nature et le niveau du risque identifié.

Note 3.7 Opérations, créances et dettes en devises

Les transactions libellées en devises sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change en vigueur au jour de la transaction. Si de telles opérations ont lieu, les charges et produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les éléments monétaires en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable au cours de clôture. Les dettes, créances et disponibilités en devise figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devise à ce dernier cours est portée au bilan au poste « écarts de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque de change.

Note 3.8 Valeurs mobilières de placement – Instruments de trésorerie

Lorsque l'entité détient, par souscription ou acquisition, des jetons ne présentant pas les caractéristiques de titres financiers, de contrats financiers ou de bons de caisse, sans intention d'utilisation des services associés ou de la livraison des biens associés, ces jetons sont comptabilisés dans le numéro de compte 5202 « jetons détenus ».

Les bitcoins répondent à la définition des jetons au sens de l'article 619-1 du PCG. Ils sont comptabilisés au débit du compte 5202 - Jetons détenus.

Les variations de valeurs transitent par des comptes transitoires au bilan. Une provision est constituée, en cas de moins-value latente (PCG art. 619-12).

Les valeurs vénale sont déterminées à la date clôture, sur la base des dernières informations fiables disponibles.

Pour les comptes semestriels clos le 30 juin 2026, il a été retenu un cours du BTC de 52.543,26 € (Source: Bloomberg Financial Data), correspondant à l'heure de fermeture des principaux marchés financiers européens (Paris, Francfort, Amsterdam).

Les variations de valeur vénale des jetons détenus sont inscrites au bilan en contrepartie de comptes transitoires :

- à l'actif du bilan en cas de perte latente,
- au passif du bilan en cas de gain latent.

Le traitement de la comptabilité de couverture est présenté au § 3.15 Instruments financiers.

Note 3.9 Impositions différées

Certains décalages d'imposition dans le temps peuvent dégager des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés selon la méthode du report variable, c'est-à-dire au dernier taux connu à la date de clôture.

Au 30 juin 2026, le taux d'imposition utilisé s'élève à 25% et correspond au taux d'IS du pays où l'imposition différée aurait lieu.

Des impôts différés sont activés sur la base des pertes fiscales des sociétés opérationnelles dans la mesure où leur imputation apparaît probable. Les activations correspondantes sont évaluées sur la base des perspectives d'évolution des résultats fiscaux de chaque entité dans la limite des imputations anticipées sur les deux ou trois exercices suivant celui de l'arrêté. Les impôts différés actifs et passifs constatés par une même entité font l'objet de compensations au bilan.

Au 30 juin 2026, les déficits fiscaux ne font l'objet d'aucune activation.

Note 3.10 Subventions

Aucune subvention d'investissement n'a été reçue sur la période.

Note 3.11 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé s'appuie sur les différentes activités des sociétés du Groupe dont les modalités de reconnaissance du revenu sont propres à chacune des activités.

Pour l'activité des sociétés IORGA Group et TRIMANE, les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

- pour les contrats en régie, le chiffre d'affaires de ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure que le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables ; des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.
- Pour les contrats au forfait, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Les principaux contrats de prestations récurrentes concernent soit des prestations d'abonnement ou de licences pour la mise à disposition d'outils technologiques ou de génération de contacts qualifiés sur Internet.

Dans le cas d'outils, la rémunération est composée d'un montant fixe mensuel et d'un montant variable.

La facturation intervient typiquement sur une base mensuelle pour des montants correspondant à l'abonnement mensuel ou à la licence mensuelle ou aux volumes délivrés et validés par les clients au titre d'un mois donné. Selon la nature de la prestation concernée, le chiffre d'affaires correspondant est reconnu en comptabilité sur la période : correspondant à l'utilisation ou la mise à disposition des outils technologiques de livraison des contacts qualifiés, d'envoi des mails, de réalisation des clics, de réalisation des ventes validées.

Note 3.12 Reconnaissance d'opérations en résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.

Note 3.13 Résultat ramené à une action

Les résultats par action sont calculés et présentés par référence aux principes posés par l'avis n°27 émis par l'Ordre des Experts-Comptables. Ces calculs s'appuient notamment sur :

- le résultat net – part du Groupe de la période,
- le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période de constatation.

Note 3.14 Indemnités de fin de carrière

Les engagements de retraite concernant uniquement les salariés français du Groupe (aucune obligation de cette nature ne s'appliquant dans les autres pays où le Groupe est implanté) et sont traités en engagements hors bilan. L'engagement au titre des indemnités de fin de carrière, évalué lors de la dernière clôture annuelle, s'élevait à 655 k€. Compte tenu de l'absence d'évolution significative des effectifs, de leur structure et des hypothèses actuarielles au cours du premier semestre, aucune actualisation complète n'a été réalisée au 30 juin 2026. Le Groupe considère que l'incidence d'une actualisation intermédiaire ne serait pas significative. Les hypothèses prises pour leur calcul étaient les suivantes au 31 décembre 2025 :

- taux d'actualisation de 3,6%,
- turn-over faible des salariés,
- évolution des rémunérations de 1 à 2%,
- taux de charges sociales de 45%.

Note 3.15 Instruments financiers

Au 30 juin 2026, Capital B dispose des instruments financiers suivants :

Les Attributions Gratuites d'Actions (AGA)

L'Assemblée Générale de la Société en date du 10 juin 2025 a autorisé dans 14^{ème} résolution, le Conseil d'Administration à procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit des membres du personnel et/ou mandataires sociaux visés à l'article L.22-10-59 du Code de commerce.

Lors de sa réunion du 22 juillet 2025, le Conseil d'Administration de la société a décidé de procéder à l'attribution de 220.000 actions gratuites de la Société. L'attribution de ces actions est devenue définitive le 23 juillet 2026.

L'attribution d'actions gratuites ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de 1 an, étant entendu que les bénéficiaires devront alors conserver les AGA pendant une durée minimale supplémentaire d'un an à compter de leur attribution définitive.

280.000 actions gratuites de la société ont été acquises définitivement au cours du 1^{er} semestre 2026.

Le nombre d'actions gratuites attribuées par la Société à certains de ses salariés et mandataires sociaux, mais qui n'ont pas encore été définitivement acquises par leurs bénéficiaires, s'élève à 1 840 760 soit 184 076 actions post regroupement et à la date du présent document.

Les Obligations Convertibles en Actions (OCA)

Les OCA seront libérées en numéraire (euro) ou en BTC (en nature), et soit (i) converties en actions ordinaires émises par Capital B, soit (ii) remboursées en numéraire équivalent BTC à la date de remboursement, soit (iii) converties en actions de la filiale Capital B Luxembourg dans l'hypothèse où :

- toute procédure de dissolution/liquidation volontaire ou de restructuration décidée par un tribunal (y compris, mais sans s'y limiter, la réorganisation judiciaire, la liquidation ou tout mécanisme équivalent) à l'encontre de la société mère ; ou

- toute action sociale, procédure judiciaire ou autre procédure ou mesure est prise en relation avec la suspension des paiements, un moratoire sur toute dette, la liquidation, la dissolution, l'administration ou la réorganisation, y compris, sans limitation, la faillite, l'insolvabilité, la liquidation, le moratoire, la liquidation volontaire ou judiciaire, le sursis de paiement, la réorganisation judiciaire, la dissolution administrative sans liquidation.

Les sommes libérées par les souscripteurs des OCA seront employées (i) principalement, à la souscription de BTC, conformément à la stratégie de *Bitcoin Treasury Company* poursuivie par Capital B, et (ii) le solde, au financement des frais de fonctionnement de Capital B Luxembourg et sa société mère.

Les OCA sont convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société à tout moment pendant la période de conversion, la condition que le cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur 20 jours de bourse consécutifs atteigne au moins 130% du prix de conversion ayant été supprimée.

L'augmentation de capital sera réalisée par la Société en cas d'exercice des droits de conversion attachés. Elle sera effectuée en numéraire et libérée par compensation de créance.

Les OCA, dont les principaux termes et conditions sont :

- valeur nominale 1 € ;
- prix d'émission à la valeur nominale ;
- coupon : 0% ;
- prime de non-conversion : Néant ;
- remboursement : « 99-100% of the Acquired BTC », correspondant à 95 % de la dette nominale au maximum.

Les OCA seront libérées en numéraire (euro) ou en BTC (en nature), et soit (i) converties en actions ordinaires émises par Capital B, soit (ii) remboursées en numéraire équivalent BTC à la date de remboursement, soit (iii) converties en actions de Capital B Luxembourg dans l'hypothèse de l'ouverture d'une liquidation judiciaire à l'encontre de la société mère.

En effet, dans ce dernier cas uniquement, le souscripteur est en droit de demander de convertir tout ou partie des obligations convertibles B-01 en actions ordinaires de l'émetteur à émettre au prix de souscription de 1 € par action de Capital B Luxembourg.

En vertu des contrats d'émission d'OCA, il est prévu que nous investissions a minima 95% des souscriptions obligataires à l'acquisition de BTC.

Ainsi, jusqu'à 5% du montant des emprunts obligataires peuvent être utilisés pour financer les besoins opérationnels du Groupe, étant précisé qu'à compter de la conversion de la dette les BTC correspondants sont librement cessibles.

Lorsqu'à la date de clôture, l'évaluation de ces emprunts et dettes assimilées a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences d'évaluation sont inscrites dans des comptes transitoires, en attente de régularisations ultérieures :

- à l'actif du bilan pour les différences correspondant à une perte latente,
- au passif du bilan pour les différences correspondant à un gain latent.

Les comptes 4746 « Différences d'évaluation de jetons sur des passifs – Actif » et 4756 « Différences d'évaluation de jetons sur des passifs - Passif » enregistrent les différences d'évaluation en contrepartie des comptes d'emprunts et dettes assimilés.

Cette réévaluation ne porte que sur 95% du nombre de BTC reçus à la souscription, correspondant à la part potentiellement remboursable. En effet comme indiqué supra, les 5% restants ne sont pas exposés aux variations du cours du BTC, dès lors qu'ils ne donnent pas lieu à un remboursement en BTC et que l'option de conversion en actions n'est pas indexée sur le cours du BTC.

Application de la comptabilité de couverture aux OCA et aux BTC adossés à ces OCA

- **Risque de hausse du cours du bitcoin**

Une hausse du cours du bitcoin entraîne une augmentation du montant remboursable de la dette obligataire, générant ainsi une moins-value latente, dans la mesure où celle-ci est susceptible d'être remboursée en numéraire équivalent BTC à la date de remboursement si le souscripteur en fait le choix.

Le Groupe étant tenu de conserver 95% des bitcoins transférés lors de la souscription, le risque lié à l'augmentation de la valeur de la dette obligataire est couvert par la détention d'un nombre équivalent de bitcoins à celui susceptible d'être remis en remboursement.

Les moins-values latentes constatées sur la dette en cas de hausse du cours sont ainsi compensées par les plus-values latentes constatées sur les BTC détenus à l'actif.

Les conditions de l'application de la comptabilité de couverture définie à l'article 628-11 du PCG sont respectées en cas de hausse du cours du bitcoin, l'élément couvert au sens de l'article 628-8 correspond aux OCA susceptibles d'être remboursées en BTC, et l'instrument de couverture au sens de l'article 628-7 correspond aux bitcoins conservés à l'actif. Ainsi, dans ce scénario, aucune provision n'est constituée.

- **Risque de baisse du cours du bitcoin**

Une baisse du cours du bitcoin entraîne une perte de valeur des bitcoins détenus à l'actif, générant ainsi une moins-value latente.

Cette situation se traduit également par une diminution de la valeur de la dette obligataire susceptible d'être remboursée en numéraire équivalent BTC à la date de remboursement. Néanmoins, cette dette ne peut pas être qualifiée d'instrument de couverture, compte tenu de l'existence de l'option de conversion en actions de la société mère en lieu et place d'un remboursement en numéraire équivalent BTC à la date de remboursement, à la discrétion du souscripteur.

Dans ce cadre, l'article 628-7 du PCG prévoit que les opérations comportant la vente d'options ne peuvent être qualifiées de couverture que dans des cas exceptionnels.

En conséquence, en cas de baisse du cours, les moins-values latentes constatées sur les bitcoins détenus à l'actif ne sont pas compensées par les plus-values latentes constatées sur la dette obligataire, du fait de l'existence de l'option de conversion à la main du souscripteur.

Au cas d'espèce, la comptabilité de couverture ne s'applique pas dans l'hypothèse d'une baisse du cours du bitcoin. Dans ce scénario, les moins-values latentes sur les bitcoins détenus doivent donner lieu à la constitution d'une provision à la date de clôture.

Note 3.16 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les bilans des sociétés étrangères autonomes sont convertis en Euro selon la méthode du cours de clôture, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de clôture ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions ; ce dernier point est non applicable au 30 juin 2026) ;
- et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres au poste « Ecarts de conversion ».

Note 4 : Périmètre des comptes consolidés

Sociétés détenues par Capital B							
Société	Pays	% contr.	% int.	Immatric	Siège social	Méth. d'intégrat. 06/2026	Méth. d'intégrat. 2025
CAPITAL B	France	Mère	Mère	504914094	(1)	IG	IG
IORGA GROUP	France	100%	100%	423010784	(1)	IG	IG
The blockchain land	France	54%	54%	844764183	(1)	IG	IG
The block chain CSF	France	94%	94%	843951690	(1)	IG	IG
Capital B Luxembourg	Luxembourg	100%	100%	8293950	(2)	IG	IG
Trimane	France	100%	100%	481552628	(1)	IG	IG
DIP TEK	France	70%	70%	910371681	(1)	IG	IG

IG : « Intégration globale »

- (1) Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux,
(2) 2A Rue Nicolas Bové L-1253 Luxembourg

Note 5 : Informations sur le bilan

Note 5.1 Immobilisations incorporelles

Les variations des valeurs brutes et des amortissements s'analysent comme suit :

VALEURS BRUTES	31/12/2025	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	30/06/2026
Ecart d'acquisition	18 456						18 456
Frais de développement	5 676						5 676
Concessions brevets droits sim.	1 002				890		1 892
Autres immobilisations incorp.	1 968						1 968
Immobilisations en cours	3 371	723			-890		3 204
TOTAL IMMOB. INC	30 473	723					31 197

AMORT. & DEPRECIA.	31/12/2025	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	30/06/2026
ECARTS D'ACQUISITION	-6 800						-6 800
Frais de développement	-4 907	-351					-5 258
Concessions brevets droits sim.	-723	-258					-981
Autres immobilisations incorp.	-1 382	-141					-1 523
TOT.AMOR.DEPR.INC.	-13 812	-749					-14 561
Dont Exploitation		749					
		749					

A l'exception des écarts d'acquisition (voir le paragraphe ci-dessous), aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur ces actifs.

Les autres immobilisations incorporelles comportent l'affectation d'une partie des écarts d'évaluation de TRIMANE pour une valeur brute de 1 968 k€.

Les immobilisations en cours correspondent à des frais de développement en cours.

Les variations de périmètre de l'écart d'acquisition font l'objet d'un détail dans le paragraphe suivant.

VALEURS NETTES IMMO INCORP	30/06/2026			31/12/2025
	Brut	Amort Prov	Net	Net
Ecart d'acquisition	18 456	-6 800	11 656	11 656
Frais de développement	5 676	-5 258	419	770
Concessions brevets droits sim.	1 892	-981	911	279
Autres immobilisations incorp.	1 968	-1 523	445	586
Immobilisations en cours	3 204		3 204	3 371
IMMOB. INC. NETTES	31 197	-14 561	16 636	16 662

Note 5.2 Ecarts d'acquisition

Le tableau ci-après détaille les principaux éléments de détermination des écarts d'acquisition constatés à l'occasion des entrées historiques de périmètre.

Écarts d'acquisition (k€)	30/06/2026			31/12/2025		
	Brut 30/06/2026	Amort. Dépr. 30/06/2026	Net 30/06/2026	Brut 31/12/2025	Amort. Dépr. 31/12/2025	Net 31/12/2025
IORGA	2.893		2.893	2.893		2.893
TRIMANE	15.564	(6.800)	8.764	15.564	(6.800)	8.764
Total des écarts d'acquisition	18.456	(6.800)	11.656	18.456	(6.800)	11.656

En l'absence d'indice de perte de valeur au 30 juin 2026, aucun test de dépréciation n'a été effectué. Pour rappel, les hypothèses clés retenues au 31 décembre 2025 pour le test de dépréciation, étaient les suivantes :

- un WACC à 14 %, qui inclut une prime de risque spécifique compte tenu du contexte lié à la situation financière du Groupe ;
- un taux de croissance à l'infini de 2 % ;
- un niveau d'EBITDA retenu pour la dernière année de projection égal à l'EBITDA projeté dans le BP à N+5.

Nous avons pratiqué des tests de sensibilité comme suit :

- variation du taux de WACC de + 0,5% / -0,5%
- variation du taux de croissance à l'infini de + 0,5% / -0,5%

Taux d'actualisation 14%	TRIMANE	IORGA
+0,5 %	-0,5 m€	-0,3 m€
-0,5 %	+0,5 m€	+0,3 m€

Taux de croissance à l'infini 2%	TRIMANE	IORGA
+0,5 %	+0,3 m€	+0,2 m€
-0,5 %	-0,3 m€	-0,2 m€

Note 5.3 Immobilisations corporelles

Les variations des valeurs brutes et des amortissements s'analysent comme suit :

VALEURS BRUTES	31/12/2025	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	30/06/2026
Autres immobilisations corporelles	782	7					789
TOTAL IMMOB. CORP	782	7					789

AMORT. & DEPRECIA.	31/12/2025	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	30/06/2026
Autres immobilisations corporelles	-705	-34					-739
TOT. AMOR.DEPR.CORP.	-705	-34					-739
Dont Exploitation		34					

VALEURS NETTES IMMO CORP	30/06/2026			31/12/2025
	Brut	Amort Prov	Net	Net
Autres immobilisations corporelles	789	-739	50	77
IMMOB. CORP. NETTES	789	-739	50	77

Note 5.4 Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes et des dépréciations s'analysent comme suit :

VALEURS BRUTES	31/12/2025	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	30/06/2026
Titres de participations	63						63
Prêts	70		-12				58
Dépôts de Garantie	372						372
TOTAL IMMOB. FIN.	505		-12				493

AMORT. & DEPRECIATIONS	31/12/2025	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	30/06/2026
Autres participations	-63						-63
TOTAL IMMOB. FIN.	-63						-63

VALEURS NETTES IMMO FIN	30/06/2026			31/12/2025
	Brut	Amort Prov	Net	Net
Titres de participations	63	-63		
Prêts	58		58	70
Dépôts de Garantie	372		372	372
IMMOB. FIN. NETTES	493	-63	430	442

Note 5.5 Créances clients et comptes rattachés

Les variations des valeurs brutes et des dépréciations s'analysent comme suit :

En K€	30/06/2026			31/12/2025		
	Val. Brute	Dépréciat.	Val. Nette	Val. Brute	Dépréciat.	Val. Nette
Clients et Comptes Ratt.	2 163		2 163	3 311		3 311
Clients Factures à Etablir	653		653	282		282
Clients Douteux	3 756	-3 515	241	3 756	-3 515	241
Total Clients	6 573	-3 515	3 057	7 349	-3 515	3 834

Clients	31/12/2025	Variation	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	30/06/2026
Clients et Comptes Ratt.	3 311	-1 148				2 163
Clients Factures à Etablir	282	372				653
Clients Douteux	3 756					3 756
Dépréciation des clients	-3 515					-3 515
Total Clients	3 834	-777				3 057

Note 5.6 Autres créances et comptes de régularisation

Les autres créances s'analysent comme suit :

En K€	30/06/2026			31/12/2025		
	Val. Brute	Dépréciat.	Val. Nette	Val. Brute	Dépréciat.	Val. Nette
Av. et Ac. versés/comm.				17		17
Personnel	11		11	6		6
Organismes sociaux	42		42	45		45
Créances fiscales (hors IS)	2		2	7		7
CIR	3 024		3 024	2 016		2 016
TVA	1 061		1 061	1 201		1 201
Comptes Courant	3 209	-3 209	0	3 209	-3 209	0
Affacturation	156		156	169		169
Autres créances	65		65	47		47
Créances / Cessions de Sociétés Consolidée:	51		51	51		51
Fournisseurs	62		62	62		62
Charges con. d'avance	514		514	223		223
Ecart Conversion Actif				0		0
Moins Value Latente CRYPTO	121 458		121 458	53 938		53 938
Total	129 657	-3 209	126 448	60 992	-3 209	57 783

Une moins-value latente de 121 458 k€ a été constatée sur les BTC (§ Note 3.15 – Instruments financiers) en cumulé au 30 juin 2026.

Le traitement comptable des OCA et des BTC adossés à ces OCA est présenté au paragraphe 3.15 Instruments financiers.

ClientsAutres Créances et Comptes de Régul	31/12/2025	Variation	Var. de périmètre	Indexation	Reclass.	Effet de Change	30/06/2026
Av. et Ac. versés/comm.	17	-17					
Personnel	6	5					11
Organismes sociaux	45	-3					42
Créances fiscales (hors IS)	7	-5					2
CIR	2 016	1 008					3 024
TVA	1 201	-140					1 061
Comptes Courant	3 209						3 209
Affecturation	169	-12					156
Autres créances	47	18					65
Créances / Cessions de Sociétés Consolidé	51						51
Fournisseurs	62						62
Charges con. d'avance	223	291					514
Ecart Conversion Actif	0	0					
Moins Value Latente CRYPTO	53 938			67 519			121 458
Dépréciation des Comptes Courants	-3 209						-3 209
Total Autres Créances et Comptes. de Régul.	57 783	1 145		67 519			126 448
Dont Var Autres créances (Tableau de flux)		1 145					

Les charges constatées d'avance correspondent à des ajustements classiques de charges d'exploitation.

Note 5.7 Impôts différés actifs

Les déficits fiscaux détenus par le Groupe Capital B sont non activés.

Note 5.8 Trésorerie

En K€	30/06/2026	31/12/2025
Valeurs Mobilières	26	
Disponibilités	2 273	3 478
Trésorerie Active	2 298	3 478
Concours Bancaires	-4	-10
Trésorerie Passive	-4	-10
Trésorerie Nette	2 295	3 468

Instruments financiers (Actifs numériques)

En K€	30/06/2026	31/12/2025	Var
BTC	289 611	268 816	20 795
MV/PV Latente BTC	-121 458	-53 938	-67 519
BTC	168 153	214 878	-46 724
Ecart sur BTC Actif	-121 458	-53 938	-67 519
Ecart sur BTC Passif	40 136	20 170	19 966

Au 30 juin 2026, en application de sa stratégie le Groupe détenait un total de 3 139 BTC de réserve stratégique pour une valeur totale d'acquisition de 283,8 M€, soit un prix moyen de 90 418 € par BTC, auxquels s'ajoutent 61 BTC affectés aux besoins opérationnels.

La Société précise que ces 61 BTC sont segmentés de sa réserve de BTC dans le cadre de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company et ne sont pas inclus à ce titre dans les indicateurs clés de performance, publiés par la Société.

Une moins-value latente de 121 458 k€ a été constatée au 30 juin 2026 (contre 53 938 K€ au 31 décembre 2025).

La trésorerie disponible de la Société s'établit à 2 273 k€ contre 3 478 k€ au titre de l'exercice précédent au 31 décembre 2025. Le Groupe dispose également de 61 BTC alloués à ses besoins opérationnels, représentant 3 205 k€ sur la base du cours du BTC au 30 juin 2026 (52 543,26 €).

Note 5.9 Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés (part du Groupe) s'analyse comme suit :

	Capital	Primes	Réserves consolidées Groupe	Auto-contrôle	Résultat de l'exercice	Total Part du Groupe	Total capitaux propres
Situation au 31/12/2025	9 078	189 366	-26 893	-26	-62 175	109 351	109 351
Affectation résultat 2025			-62 175		62 175		
Résultat consolidé 06/2026					-69 509	-69 509	-69 509
Ecart de conversion							
Conversion d'obligations	1 465	18 453				19 918	19 918
Autres Opérations sur le capital	1 483	25 538				27 021	27 021
Autres mouvements			0	26	0	26	26
Situation au 30/06/2026	12 026	233 357	-89 068		-69 509	86 806	86 806

Au 30 juin 2026 le capital de la société est constitué de 300 650 632 actions de valeur nominale 0,04 €.

Les mouvements sur le poste capital social s'analysent comme suit :

En €	Nombre d'actions	Nominal (€)	Montant (€)
Situation clôture au 31/12/2025	226.955.116	0,04	9.078.205
Variation du semestre	73.695.516	0,04	2.947.821
Situation clôture au 30/06/2026	300.650.632	0,04	12.026.025

La société Capital B détient au 30 juin 2026, 86 400 de ses propres actions pour une valeur nette comptable de 26,4 k€. Ces dernières ont été acquises sur le marché au titre d'un programme de rachat d'actions portant sur un nombre maximum de 307 758 titres, initié en juillet 2011 dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces dernières sont privées de droits pécuniaires et extra-pécuniaires. Les actions propres sont désormais maintenues en valeurs mobilières de placement et ne sont plus retranchées de capitaux propres.

280 000 actions gratuites de la société ont été acquises définitivement en 2026.

Les actions gratuites correspondent aux plans d'AGA, avec une période d'acquisition d'un an (i.e. présence à la date anniversaire pour l'attribution définitive) et une période de conservation d'un an.

Le nombre d'actions gratuites attribuées par la Société à certains de ses salariés et mandataires sociaux, mais qui n'ont pas encore été définitivement acquises par leurs bénéficiaires, s'élève à 1 840 760 soit 184 076 actions post regroupement à la date du présent document.

Obligation convertible en actions (OCA)

Ci-dessous figure le détail des OCA restant à convertir au 30 juin 2026 :

Type	OCA émises	Date d'émission	Date de maturité	Souscription	OCA converties	OCA restantes	Actions à émettre post regroupement
OCA B-01	48 584 905	04/2025	04/2030	48 584 905	34 389 553	14 195 352	2 609 439
OCA B-02	72 877 357	06/2025	06/2030	72 877 357	17 597 929	55 279 428	7 816 661
OCAA-03	6 000 000	06/2025	06/2030	6 000 000	0	6 000 000	192 307
OCA B-03	4 610 177	06/2025	06/2030	4 610 177	0	4 610 177	121 033
OCAA-04	5 000 000	07/2025	07/2030	5 000 000	0	5 000 000	193 050
OCA B-04	5 045 020	07/2025	07/2030	5 045 020	0	5 045 020	194 788
OCAA-05	6 500 000	08/2025	08/2030	6 500 000	0	6 500 000	355 191
TOTAL	148 617 459			148 617 459	51 987 482	96 629 977	11 482 469

Au 30 juin 2026, 96 629 977 OCA demeurent en circulation, représentant un potentiel de 11 482 469 actions post regroupement.

Bons de souscription d'Actions (BSA)

Exercice des BSA 2025-01

Au cours du 1^{er} semestre, 23 271 087 BSA 2025-01 ont été exercés donnant lieu à l'émission de 3 324 441 actions pour un montant total de 1 808 495,90 euros (dont 132 977,64 euros de nominal et 1 675 518,26 euros de prime d'émission)

Les BSA 2025-01 sont devenus caducs le 10 avril 2026. L'émission du 15 avril 2026 correspond au règlement-livraison des exercices intervenus avant la date de caducité.

Emission de bons de souscription d'actions de la Société « Warrants Stand-Alone »

La Société a procédé au cours du 1^{er} semestre 2026, dans le cadre de la stratégie de Bitcoin Treasury Company de la Société, à l'émission de 37 390 910 bons de souscription d'actions (BSA 2026-01 et BSA 2026-02) pour un montant total de 4 113 000,10 €, à 0,11 € par BSA. La totalité de ces BSA ont été souscrits par le fonds TOBAM, la société UTXO Management et Adam Back. Dans le cas où l'ensemble des BSA venaient à être exercés, cela représenterait une augmentation de capital de 36,1 M€ selon les modalités suivantes :

Dénomination du BSA	Nombre de BSA émis	Souscriptions	Prix d'exercice par action post regroupement	Prix d'exercice total (€)	Actions à émettre post regroupement
BSA 2026-01	27 390 910	3 013 000,10	10,10 €	27 664 819	2 739 091
BSA 2026-02	10 000 000	1 100 000,00	8,40 €	8 400 000	1 000 000
TOTAL	37 390 910	4 113 000,10		36 064 819,10	3 739 091

Actions avec bons de souscription d'actions attachés à chaque action (ABSA)

La Société a procédé le 11 mai 2026 à l'émission de 23 038 844 actions avec 4 bons de souscription d'actions attachés à chaque action (ABSA) pour un montant total de 15 205 637,04 €, à 0,66 € par ABSA, souscrites par des investisseurs institutionnels internationaux selon les termes et conditions décrits ci-après :

Émetteur	Capital B
Type d'émission	Émission d'actions avec 4 bons de souscription d'actions attachés à chaque action (2 BSA 2026-03, 1 BSA 2026-04 et 1 BSA 2026-05)
Prix de souscription par ABSA	0,66 €, dont 0,04 € de valeur nominale et 0,62 € de prime d'émission. Le prix de souscription des ABSA correspond au VWAP moyen des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix et représente une prime de 1,51 % par rapport au cours de clôture de l'action de la Société lors de la dernière séance de bourse précédant la fixation du prix.
Ratio BSA – action	1 BSA donne droit à la souscription d'1 action ordinaire de la Société.
Maturité des BSA	5 ans.
Prix d'exercice des BSA	• BSA 2026-03 : 0,86 €, soit 130% du prix de souscription par ABSA • BSA 2026-04 : 1,12 €, soit 130% du prix d'exercice des BSA 2026-03 • BSA 2026-05 : 1,46 €, soit 130% du prix d'exercice des BSA 2026-04
Exercice accéléré	Possibilité, à la discrétion de la Société, de déclencher une période d'exercice accéléré des bons de souscription, au prix d'exercice ci-dessus, à condition que le VWAP de l'action ordinaire Capital B soit supérieur à 130% du prix d'exercice du BSA concerné sur 20 jours de bourse consécutifs (la « Condition de Cours »). La Société dispose de 20 jours de bourse suivant le dernier jour auquel la Condition de Cours est remplie pour décider d'accélérer l'exercice de la souche de BSA concernée et notifier les porteurs de l'ouverture de cette période d'exercice accéléré. Cette période d'exercice accéléré, d'une durée de 20 jours de bourse commence à compter du jour de bourse suivant immédiatement la publication d'un communiqué de presse par la Société. La Société précise que la période d'exercice accéléré ne sera pas interrompue si la Condition de Cours venait à ne plus être remplie durant cette même période. Dans le cas où la Société déciderait de ne pas déclencher une période d'exercice accéléré des bons de souscription lorsqu'elle en avait la possibilité, elle conserve le droit de déclencher une période d'exercice accéléré à chaque prochaine occurrence de la Condition de Cours. A l'issue de la période d'exercice accéléré, les BSA concernés ne pourront plus être exercés, et deviendront caducs.

Dans le cas où l'ensemble des BSA émis dans le cadre de cette opération venaient à être exercés, cela représenterait une augmentation de capital de 99,1 M€ supplémentaires selon les modalités suivantes :

Dénomination du BSA	Nombre de BSA	Prix d'exercice par action post regroupement	Montant total si exercice de l'ensemble des BSA émis	Actions à émettre post regroupement
BSA 2026-03	46 077 688	8,60 €	39 626 811,68	4 607 773
BSA 2026-04	23 038 844	11,20 €	25 803 505,28	2 303 890
BSA 2026-05	23 038 844	14,60 €	33 636 712,24	2 303 890
TOTAL	92 155 376		99 067 029,20	9 215 553

Synthèse de la dilution potentielle

Compte tenu des différents instruments dilutifs en circulation au 30 juin 2026, la dilution potentielle se présenterait comme suit :

Nbre d'actions existantes	300 650 632	
Instruments	Actions potentielles	Dilution potentielle
OCA	114 824 718	27%
Mesures d'ajustement	3 727 771	1%
AGA	2 060 760	0%
TOTAL	421 263 881	29%

Les mesures d'ajustement sont décrites dans la partie 2. Faits significatifs de la période – opérations sur le capital (p.47).

Si les BSA (2026-01 à 2026-05) étaient inclus, la dilution potentielle se présenterait comme suit :

Nbre d'actions existantes	300 650 632	
Instruments	Actions potentielles	Dilution potentielle
OCA	114 824 718	21%
Mesures d'ajustement	3 727 771	1%
BSA	129 546 286	24%
AGA	2 060 760	0%
TOTAL	550 810 167	45%

La dilution potentielle à la date du présent document se présente comme suit :

Nbre d'actions existantes	38 467 809	
Instruments	Actions potentielles	Dilution potentielle
OCA	8 873 036	11%
AGA	184 076	0,2%
BSA	32 714 689	41%
TOTAL	80 239 610	52%

Note 5.10 Intérêts minoritaires

Conformément à l'article 252-1 de l'ANC, "lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires d'une entité consolidée par intégration globale devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts majoritaires, sauf si les associés ou actionnaires minoritaires ont l'obligation formelle de combler ces pertes.

Si, ultérieurement, l'entité consolidée réalise des bénéfices, les intérêts majoritaires sont alors crédités de la totalité des profits jusqu'à ce que la partie qu'ils avaient assumée des pertes imputables aux intérêts minoritaires ait été totalement éliminée."

Dans le cas présent, et conformément à la réglementation en vigueur, les minoritaires des filiales de Capital B n'ayant pas pris d'engagement formel de combler les pertes, la part du résultat net imputable aux minoritaires a été reclassée en résultat Groupe (pour la partie qui conduit à des intérêts minoritaires négatifs).

Note 5.11 Résultat par action

En €	2026	2025	2024	2023	2022
Nombre moyen pondéré d'action	258 448 650	226 955 116	93 384 449	79 508 121	57 621 763
Résultat net par action-part du Groupe	-0,269	-0,274	0,015	-0,266	-0,087
Nombre moyen d'action(avec dilution)	421 263 881	226 955 116	95 264 449	79 508 121	57 621 763
Résultat dilué par action	-0,269	-0,274	0,014	-0,266	-0,087
Nbre d'actions en circulation en fin de période (hors actions propres)	300 564 232	226 955 116	93 298 000	79 508 121	57 621 763
Fonds propres par action(€)	0,289	0,482	0,131	-0,266	0,464

Lorsque le résultat net de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action (Avis OEC n°27 §3).

Note 5.12 Provisions

Le poste « Provisions » s'analyse comme suit :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	31/12/2025	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	30/06/2026
Provisions pour risques	56 444	67 519					123 964
Total des provisions	56 444	67 519					123 964
	Dont Financier	67 519					
		67 519					

Les provisions pour risques correspondent pour :

- 121 458 k€ à la moins-value latente sur les BTC détenus par le Groupe ;
- 1 500 k€ pour faire face à une créance déclarée au passif dans le cadre du Redressement Judiciaire, créance contestée par la Société ;
- 306 k€ de provision pour couvrir un risque social sur des opérations passées ;
- 200 k€ de provision pour restructuration (fermeture de filiales étrangères notamment) ;
- 500 k€ de provisions pour comblement de passif de sociétés en liquidation judiciaire.

A la connaissance du Groupe, il n'existe, à la date d'arrêté des comptes consolidés, aucun fait exceptionnel ou litige autre que ceux relatés dans les présentes, susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière, son patrimoine, son activité et ses résultats.

Note 5.13 Emprunts et dettes financières

Le poste « Emprunts et dettes financières » s'analyse ainsi :

DETTE FINANCIERES	31/12/2025	Augm.	Dim.	Indexation	Reclass.	Effet de Change	30/06/2026
Concours bancaires Courants	10	3	-9				4
Emprunts Obligataires Convertibles	96 378			-19 966	-19 918		56 494
Autres Emprunts obligataires	450		-100				350
Emprunts dettes auprès des établissements	693		-267		9		435
Comptes Courants Associés	9				-7		1
Intérêts Courus / Emprunts	16				-8		8
Autres Emprunts	801						801
TOTAL DETTES FINANCIERES	98 357	3	-377	-19 966	-19 925		58 093

- La diminution constatée dans la colonne « Indexation » des emprunts obligataires convertibles correspond à la diminution de l'emprunt en lien avec la variation du cours du BTC pour 19 966 k€ ;
- Tandis que la diminution constatée dans la colonne « Reclass. » correspond à la Conversion d'obligations pour 19 918 k€.

La ventilation des emprunts est la suivante :

Dettes financières	Total	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Concours bancaires courants	4	4		
Emprunts obligataires	56 494		56 494	
Autres emprunts obligataires	350	350		
Emprunts auprès des établissements de crédit	434	434		
Comptes courants d'associés	1	1		
Intérêts courus sur emprunts	8	8		
Billets à ordre gelés par le Redressement Judiciaire	801	8	233	560
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	58 093	806	56 727	560

Emprunts obligataires convertibles en actions (OCA)

Dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, la société Capital B Luxembourg a émis plusieurs emprunts obligataires convertibles en actions pour un total de 151 m€. Il est précisé que dans le cadre de la conversion des obligations en actions, les obligations destinées à être converties ont été cédées à Capital B et donc annulées dans les comptes Groupe pour un montant de 27 m€.

Compte tenu de la clause d'indexation de la dette en fonction du cours du BTC détenus à Luxembourg, la dette obligataire a été réévaluée à hauteur de 95%, pour un montant de 40 m€ et s'élève à 56 m€ à la clôture de la période.

En effet, les contrats d'OCA stipulent une clause d'indexation de la dette en fonction du cours du BTC.

La dette obligataire, dans le cas où elle ne serait pas convertie peut faire l'objet d'un remboursement en BTC (en nombre), à hauteur de 95%.

Compte tenu du nombre de BTC détenus à l'actif du bilan, il est considéré que la dette obligataire est couverte par la détention des BTC à l'actif selon le principe de couverture. L'application de la couverture conduit à la réévaluation de la dette et de l'actif de couverture sans impact sur le compte de résultat du Groupe.

Le traitement comptable est présenté au § 3.15 Instruments financiers.

Autre emprunt obligataire

TRIMANE a émis plusieurs emprunts obligataires.

Le solde restant dû au 30 juin 2026 s'élève à 350 k€.

Billet à ordre

Les billets à ordre sont inclus dans le plan de continuation et seront remboursés sur 10 ans.

Note 5.14 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En K€	30/06/2026	31/12/2025
Fournisseurs	1 665	1 966
Fourn. Fact. Non Parv.	426	851
Fournisseurs d'immob.	165	
Dettes sur Acquisition de sociétés consolidées	54	54
Total Fournisseurs	2 311	2 872 *

Ces dettes fournisseurs incluent 692 k€ de dettes antérieures à l'ouverture du redressement judiciaire et donc intégrées dans le plan de continuation.

Fournisseurs	31/12/2025	Variation	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	30/06/2026
Fournisseurs	1 966	-301				1 665
Fourn. Fact. Non Parv.	851	-260		-165		426
Fournisseurs d'immob.				165		165
Dettes sur Acquisition de sociétés consolidées	54					54
Total Fournisseurs	2 872	-561				2 311
Dont Var Autres Fournisseurs (Tableau flux)		-561				

Note 5.15 Autres dettes et comptes de régularisation

Les autres dettes et comptes de régularisation s'analysent comme suit :

En K€	30/06/2026	31/12/2025
Av et Acomp reçus	60	60
Personnel	740	776
Organismes sociaux	1 423	1 547
TVA	1 672	4 628
Autres dettes fiscales	257	124
Affacturation	530	1 488
Autres dettes	652	652
Produits Cons. d'avance	429	684
Diff. évaluation Passif OCA libellées en BTC	40 136	20 170
Total des autres dettes et Comptes de Régul	45 900	30 130

Ces dettes fiscales et sociales incluent 400 k€ de dettes antérieures à l'ouverture du redressement judiciaire et donc intégrées dans le plan de continuation.

Autres Dettes	31/12/2025	Variation	Var. de périmètre	Indexation	Reclass.	Effet de Change	30/06/2026
Av et Acomp reçus	60						60
Personnel	776	-36					740
Organismes sociaux	1 547	-124					1 423
TVA	4 628	-2 956					1 672
Autres dettes fiscales	124	126				7	257
Dettes Affacturage	1 488	-958					530
Autres dettes	652	0					652
Produits Cons. d'avance	684	-256					429
Diff. Évaluation Passif OCA libellées en BTC	20 170			19 966			40 136
Total des autres dettes	30 130	-4 203		19 966	7		45 900
Dont Var Autres dettes (Tableau flux)		-4 203					

Note 6 : Informations sur le résultat

Note 6.1 Répartition du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

En milliers d'€	Capital B Holdings	Iorga group	Trimane	Total	%
Advisory					
Conseil it	12	2 319	3 515	5 846	100,00%
Marketing					
Blockchain					
Activités annexes					
Total 30/06/2026	12	2 319	3 515	5 846	100%
Total 30/06/2025		2 520	3 128	5 649	100,00%

- Développements applicatifs (IORGA Group) : 2 319 k€ au 30/06/2026 vs 2 520 k€ au 30/06/2025 ;
- Data intelligence & IA (TRIMANE) : 3 515 k€ au 30/06/2026 vs 3 128 k€ au 30/06/2025.

Note 6.2 Autres produits d'exploitation

En K€	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025	Var.	%
Production immobilisée	723	909	1 965	-185	-20%
Subventions d'exploitation	10		18	10	
Reprises sur provisions			0		
Transfert de charges		41	3	-41	-100%
Autres produits	1	0	1	0	34%
Total des Autres Produits	734	950	1 987	-216	-23%

Note 6.3 Charges d'exploitation, achats et charges externes

En K€	30/06/2026	30/06/2025	Var.	%
Achats d'études et Prestations	1 328	1 076	253	23%
Total des achats consommés	1 328	1 076	253	23%
Loyers et charges locatives	613	492	121	25%
Entret. et réparations	43	35	8	24%
Primes d'assurance	110	32	78	243%
Personnel extérieur				
Rémunérations d'intermédiaires	515	748	-233	-31%
Autres charges externes	637	575	62	11%
Pénalités et autres	0		0	
Pertes de change/Créances & dettes comm.	2		2	
Autres charges de gestion courante	1	0	1	4871%
Total des autres charges	1 923	1 883	40	2%

Les rémunérations d'intermédiaires financiers (-233 k€) ont diminué en lien avec le rythme des opérations sur le capital et de la mise en œuvre de la stratégie BTC (honoraires, conseils et autres).

Note 6.4 Charges de personnel

En K€	30/06/2026	30/06/2025	Var.	%
Salaires et Traitements	3 729	3 804	-75	-2%
Charges sociales du Personnel	1 600	1 663	-63	-4%
Total des charges de personnel	5 329	5 467	-138	-3%

Note 6.5 Dotations aux amortissements et provisions

En K€	30/06/2026	30/06/2025	Var.	%
Dot. aux amortissements sur immob.	783	845	-61	-7%
Dot. aux dépréciations sur actif circulant				
Total des Dot. aux amort. et prov.	783	845	-61	-7%

Note 6.6 Dépréciation / Reprise des écarts d'acquisition

Dépréciation de l'écart d'acquisition	30/06/2026	30/06/2025
Dépréciation		
Dépréciation		

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur les écarts d'acquisition TRIMANE et IORGA au 30 juin 2026.

Note 6.7 Résultat financier

En K€	30/06/2026	30/06/2025	Var.	%
De valeurs mob/& créances d'actif immob.	0	0	0	950%
Autres intérêts et produits assimilés		18	-18	-100%
Différences positives de change	9	0	9	15243917%
Total des Produits Financiers	9	18	-9	-50%
Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov.	67 519	0	67 519	NA
Intérêts et charges assimilées	26	85	-59	-70%
Différences négatives de change	13	0	13	NA
Valeur Nette Comptable Titres Consolidés Cédés				
Total des Charges Financières	67 558	85	67 473	NA
Résultat Financier	-67 549	-66	-67 482	NA

La dotation de 67.519 k€ correspond à la Moins-Value latente sur les BTC entre le 1^{er} janvier 2026 et le 30 juin 2026.

Note 6.8 Résultat exceptionnel

En K€	30/06/2026	30/06/2025	Var.	%
Sur opérations de gestion		5	-5	-100%
Sur opérations en capital		155	-155	-100%
Reprises/amort., dépréc., prov. & Tranf. de ch.				
Total des Produits Exceptionnels		160	-160	-100%
Sur opérations de gestion	105	166	-61	-37%
Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov.		130	-130	-100%
Total des Charges Exceptionnelles	105	296	-191	-65%
Résultat Exceptionnel	-105	-136	31	23%

Les charges exceptionnelles sont composées principalement d'une régularisation de charges de 49 k€ liée aux exercices antérieurs.

Note 6.9 Charges d'impôts sur les bénéfices

Le poste Impôts sur les bénéfices se décompose comme suit et correspond à la provision du CIR au 30 juin 2026.

En K€	30/06/2026	30/06/2025	Var.	%
Crédit Impôt Recherche (signe - = Produit)	-1 008	-1 162	154	-13%
Impôts exigibles				
Total Impôts sur les bénéfices	-1 008	-1 162	154	-13%

Note 7 : Autres informations

Note 7.1 Effectifs

Les effectifs au 30 juin 2026 s'élèvent à 106 (contre 110 au 31 décembre 2025), répartis comme suit :

ENTITÉ DU GROUPE	SERVICES	CADRE	NON CADRE	EFFECTIFS AU 30/06/2026	EFFECTIF MOYEN
Iorga	Total	40	(1 apprenti)	40	37,87
	Structure	4	-	4	
	Ingénieurs, Chef de Projet	36	-	36	
Trimane	Total	60	(1 stagiaire)	60	63,46
	Structure	12	-	12	
	Ingénieurs, Chef de Projet	48	-	48	
Capital B	Total	6	(2 apprentis, 1 stagiaire)	6	5,01
	Structure	6	-	6	
TOTAL				106	106,34

Note 7.2 Engagements hors bilan

La société a procédé au 31 décembre 2025 à un calcul prévisionnel d'indemnités de départ à la retraite. Aucune actualisation complète n'a été réalisée au 30 juin 2026, compte tenu de l'absence d'évolution significative des effectifs, de leur structure et des hypothèses actuarielles au cours du premier semestre. Le Groupe considère que l'incidence d'une actualisation intermédiaire ne serait pas significative.

En milliers d'€	30/06/2026	31/12/2025
Engagements donnés	655	655
Avals, cautions, garanties – BPI		
Autres engagements donnés		
Personnel - Indemnités de fin de carrière	655	655
Engagements reçus	-	-
Avals, cautions, garanties		
Effets escomptés non échus		
Autres engagements reçus		

Note 7.3 Répartition des actifs et résultats par pôle d'activité

Au 30 juin 2026 la répartition se fait (sur les entités les plus significatives sur leur contribution dans les résultats) entre :

- la holding (société mère Capital B),
- IORGA Group et TRIMANE.

CA	30/06/2026	30/06/2025
France	5 846	5 649
Hors France		
Total	5 846	5 649

En milliers d'€	Capital B Holding (s)	Iorga group	Trimane, trimaeys, TSO	Total	%
Advisory					
Conseil it	12	2 319	3 515	5 846	100,00%
Marketing					
Blockchain					
Activités annexes					
Total 30/06/2026	12	2 319	3 515	5 846	100%
Total 30/06/2025		2 520	3 128	5 649	100%

Résultat Exploitation	30/06/2026	30/06/2025
France	-2 759	-2 402
Hors France	-105	-419
Total	-2 864	-2 821

Immobilisations	30/06/2026	30/06/2025
France	17 116	20 961
Hors France		
Total	17 116	20 961

Note 7.4 Rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'administration et de direction de la société mère

Au cours de la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, aucune rémunération n'a été versée aux membres des organes d'administration et de direction, au titre de leurs mandats sociaux dans les différentes entités du groupe.

Note 8 : Evènements postérieurs à la clôture des comptes consolidés

Le 17 juillet 2026, le Conseil d'administration, suivant délégation de pouvoirs de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 17 juin 2026 (23ème résolution), a décidé de procéder à un regroupement d'actions (10 actions anciennes pour 1 action nouvelle) conduisant à diverses opérations débutant le 6 août 2026. Le doublement de la valeur nominale des actions de 0,04 euro à 0,08 euro a été réalisé dans ce cadre afin que la valeur nominale des actions à la suite du regroupement soit supérieure au minimum légal de 0,76 euro prévu par le décret-loi n°48-1683 du 30 octobre 1948. Cette augmentation a été effectuée par incorporation au capital de primes, pour un montant de 12 026 025,28 euros.

La Société a annoncé le 28 août 2026 une levée de 21,0 M€ par placement privé d'ABSA ainsi que la poursuite de son programme ATM et a procédé le 8 septembre 2026 au regroupement de ses actions à raison d'une action nouvelle pour dix anciennes, ces opérations étant détaillées ci-après.

Le 2 septembre 2026, la Société annonçait l'émission de 13 181 030 actions avec 4 bons de souscription d'actions attachés à chaque action (ABSA) pour un montant total de 7,6 M€, à 0,58 € par ABSA, souscrites par Adam Back.

Le capital social ressort ainsi à la date du présent document à 30.774.247,20 euros, divisé en 38 467.809 actions de 0,80 euro, contre 12.026.025,28 euros et 300.650.632 actions de 0,04 euro au 30 juin 2026.

Ces opérations se résument comme suit :

	Actions émises	Val. capital (€)	Val. prime (€)
Situation au 30 juin 2026	300.650.632	12.026.025,28	
Doublement de la valeur nominale	-	12.026.025,28	(12.026.025,28)
Conversion des OCA B-01	28.687.362	2.294.988,96	11.900.363,04
Programme ATM	3.547.946	283.835,68	1.511.046,09
Actions gratuites	220.000	17.600,00	(17.600,00)
Placement privé ABSA	49.400.100	3.952.008,00	24.700.050,00
Total des opérations postérieures à la clôture	81.855.408	18.574.457,92	26.067.833,85
Situation avant regroupement	382.506.040	30.600.483,20	
Regroupement des actions 10 pour 1 (nominal 0,80 €)	38.250.604	30.600.483,20	
Programme ATM	44.227	35.381,60	
Programme ATM	54.522	43.617,60	
Programme ATM	118.456	94.764,80	
Situation au 28 septembre 2026	38.467.809	30.774.247,20	

Note 8.1 Regroupement d'actions

Suivant délégation de pouvoirs de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 17 juin 2026 (23ème résolution), le Conseil d'administration du 17 juillet 2026 a décidé des modalités du regroupement, qui sont détaillées ci-après.

Date de début des opérations de regroupement : 6 août 2026.

Le Conseil d'administration du 17 juillet 2026, sur délégation de l'Assemblée Générale mixte du 17 juin 2026 (23ème résolution), a arrêté les modalités d'un regroupement de 10 actions anciennes de 0,08 euro de valeur nominale contre 1 action nouvelle de 0,80 euro. L'opération est présentée comme purement technique, sans incidence sur la valeur des portefeuilles, et vise à accompagner le développement institutionnel de la Société et à élargir la base d'investisseurs.

Elle s'exécute en trois temps : doublement préalable du nominal (0,04 à 0,08 euro) par incorporation de primes le 17 juillet, période de regroupement du 6 août au 7 septembre 2026 inclus, puis prise d'effet du regroupement le 8 septembre 2026, les actions anciennes étant échangées automatiquement contre les actions nouvelles (premier jour de cotation des actions nouvelles, nouvel ISIN FR0014019Y19). La conversion des OCA et l'exercice des BSA ont été suspendus du 17 août au 10 septembre 2026 inclus, et leurs parités de conversion et d'exercice sont ajustées pour tenir compte du regroupement.

Le doublement du nominal n'est pas une opération autonome : il est la condition du regroupement. Le nominal post-regroupement ($10 \times 0,08 = 0,80$ euro) doit dépasser le minimum légal de 0,76 euro fixé par le décret-loi n°48-1683 du 30 octobre 1948. Avec un nominal resté à 0,04 euro, le regroupement 10 pour 1 aurait donné 0,40 euro, en dessous du plancher.

Modalités du regroupement

Paramètre	Valeur
Parité	10 actions anciennes de 0,08 euro pour 1 action nouvelle de 0,80 euro, jouissance courante
Actions anciennes (capital au 20/07/2026)	300.650.632 actions de 0,08 euro
Actions nouvelles annoncées	30.065.063 actions de 0,80 euro
Actions auto-détenues	86.400 actions ; renonciation expresse au regroupement de 2 actions anciennes pour rendre la base divisible par 10
Période de regroupement	33 jours, du 6 août 2026 inclus au 7 septembre 2026 inclus
Titres formant quotité	Conversion selon la procédure d'office, sans démarche de l'actionnaire
Titres formant rompus	Achat ou vente par l'actionnaire jusqu'au 7 septembre 2026 inclus pour atteindre un multiple de 10
Indemnisation des rompus	Vente en bourse des actions nouvelles non attribuables par les teneurs de comptes, produit réparti au prorata (art. L.228-6-1 et R.228-12 C. com.), versement à compter du 14 septembre 2026
Cotation	Anciennes : FR0011053636 jusqu'au 7 septembre 2026 (dernier jour). Nouvelles : FR0014019Y19 à compter du 8 septembre 2026
Record date / règlement-livraison	9 septembre 2026 / 10 septembre 2026
Centralisation	Société Générale Securities Services, 32 rue Champ de Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3
Actions non regroupées	Radiées de la cote le 8 septembre 2026 avant ouverture ; perte du droit de vote, exclusion du quorum, droits aux dividendes futurs suspendus

Traitement des rompus

Pendant la période, chaque actionnaire fait son affaire de l'achat ou de la vente d'actions anciennes pour détenir un multiple de 10. Passé le 7 septembre, le mécanisme des articles L.228-6-1 et R.228-12 du Code de commerce s'applique : les teneurs de comptes vendent en bourse les actions nouvelles correspondant aux droits formant rompus et répartissent le produit entre les titulaires, au prorata de leurs droits. L'indemnisation dépend donc du cours de vente des actions nouvelles, pas d'un prix fixé par la Société.

Les actions anciennes non regroupées perdent leur droit de vote et sortent du calcul du quorum à l'issue de la période ; leurs droits aux dividendes futurs sont suspendus. Elles sont radiées de la cote le 8 septembre avant l'ouverture.

Suspension et ajustement des valeurs mobilières donnant accès au capital

La faculté de conversion des OCA émises par Capital B Luxembourg SA et la faculté d'exercice des BSA sont suspendues du 17 août 2026 à 0h01 au 10 septembre 2026 à 23h59 (heure de Paris). A l'issue, les parités sont ajustées selon une règle unique : prix de conversion des OCA multiplié par 10 ; parité des BSA divisée par 10 (1/10e d'action par bon, prix par bon inchangé, donc prix par action multiplié par 10) ; nombre d'actions gratuites en cours d'acquisition divisé par 10.

Pour les BSA OC assortis d'un plancher mNAV, le plancher passe de 1,1 fois la mNAV par bon (pour une action) à 0,11 fois la mNAV par bon (pour un dixième d'action), soit toujours 1,1 fois la mNAV par action : la formule économique est inchangée, sous réserve que la mNAV de référence soit celle exprimée par action nouvelle.

Sauf indication contraire, le nombre d'actions indiqué dans les Notes 8.2 à 8.5, correspond au nombre d'actions avant le regroupement.

Note 8.2 Conversion du solde des OCA B-01 (28 687 362 actions – 14 195 352 €)

La conversion du solde de la souche OCA B-01 de Blockstream Capital Partners, soit 14 195 352 euros de nominal, a été annoncée le 17 août 2026, donnant lieu à la création de 28 687 362 actions nouvelles.

Compte tenu de cette conversion, la situation des OCA à la date du présent document est la suivante :

Type	OCA Souscrites	Prix de conversion post regroupement	OCA converties	Actions émises	OCA restantes	Actions à émettre post regroupement
OCA B-02	72 877 357	7,07 €	17 597 929	24 883 947	55 279 428	7 816 662
OCAA-03	6 000 000	31,20 €	-	-	6 000 000	192 308
OCA B-03	4 610 177	38,09 €	-	-	4 610 177	121 034
OCAA-04	5 000 000	25,90 €	-	-	5 000 000	193 051
OCA B-04	5 045 020	25,90 €	-	-	5 045 020	194 789
OCAA-05	6 500 000	18,30 €	-	-	6 500 000	355 192
TOTAL	100 032 554		17 597 929	24 883 947	82 434 625	8 873 036

Note 8.3 Programme ATM (3 547 946 actions anciennes et 217 205 actions nouvelles)

Dans le cadre du programme conclu avec TOBAM, des augmentations de capital ont été réalisées depuis la clôture donnant lieu à l'émission de 3 547 946 actions anciennes et 217 205 actions nouvelles, pour 3 027 405,50 €.

Note 8.4 Actions gratuites (220 000 actions anciennes – 17 600 €)

L'acquisition définitive des droits au titre des plans d'attribution gratuite d'actions a été constatée par le Conseil d'Administration le 23 juillet 2026 donnant lieu à la création de 220 000 actions nouvelles par incorporation du poste « prime d'émission » représentant 17 600 €.

Note 8.5 Emissions d'actions avec 4 bons de souscription d'actions (ABSA) pour un montant de 28,7 M€

Le 28 août 2026, la Société a procédé à une levée de 21 007 060,60 euros auprès d'investisseurs institutionnels internationaux, dont Adam Back (environ 8,5 M€) et TOBAM (environ 1,5 M€), par placement privé de 36 219 070 actions à bons de souscription d'actions au prix unitaire de 0,58 euro (dont 0,08 euro de nominal et 0,50 euro de prime d'émission). Le 2 septembre 2026, la Société annonçait l'émission de 13 181 030 actions avec 4 bons de souscription d'actions attachés à chaque action (ABSA) pour un montant total de 7 644 997,40 €, à 0,58 € par ABSA, souscrites par Adam Back.

Soit un total de 49 400 100 actions nouvelles pour un montant de 28 652 058 €.

Chaque action est assortie de quatre bons de souscription d'actions répartis entre trois souches, chacune d'une durée de cinq ans, selon les termes et conditions suivants :

Émetteur	Capital B
Type d'émission	Émission d'actions avec 4 bons de souscription d'actions attachés à chaque action (2 BSA 2026-06, 1 BSA 2026-07 et 1 BSA 2026-08).
Prix de souscription par ABSA	0,58 €, dont 0,08 € de valeur nominale et 0,50 € de prime d'émission.
Ratio BSA – action	1 BSA donne droit à la souscription d'1 action ordinaire de la Société. A l'issue du regroupement d'actions à raison de 10 actions existantes pour 1 action nouvelle annoncé le 20 juillet 2026, le ratio d'exercice sera ajusté et donnera droit à son titulaire à 1/10ème d'action de la Société.
Maturité des BSA	5 ans.
Prix d'exercice des BSA	• BSA 2026-06 : 0,75 €, soit 130% du prix de souscription par ABSA • BSA 2026-07 : 0,98 €, soit 130% du prix d'exercice des BSA 2026-06 • BSA 2026-08 : 1,27 €, soit 130% du prix d'exercice des BSA 2026-07
	A l'issue du regroupement d'actions à raison de 10 actions existantes pour 1 action nouvelle qui s'est déroulé le 8 septembre 2026, le prix d'exercice pour une action était égal à 7,50 € pour les BSA 2026-06, 9,80 € pour les BSA 2026-07, et 12,70 € pour les BSA 2026-08.

Exercice accéléré

Possibilité, à la discrétion de la Société, de déclencher une période d'exercice accéléré des bons de souscription, au prix d'exercice ci-dessus, à condition que le VWAP de l'action ordinaire Capital B soit supérieur à 130% du prix d'exercice du BSA concerné sur 20 jours de bourse consécutifs (la « Condition de Cours »). La Société dispose de 20 jours de bourse suivant le dernier jour auquel la Condition de Cours est remplie pour décider d'accélérer l'exercice de la souche de BSA concernée et notifier les porteurs de l'ouverture de cette période d'exercice accéléré.

Cette période d'exercice accéléré, d'une durée de 20 jours de bourse commence à compter du jour de bourse suivant immédiatement la publication d'un communiqué de presse par la Société. Ce communiqué de presse détaillera le calendrier précis de la période d'exercice anticipé de la tranche de BSA concernée. La Société précise que la période d'exercice accéléré ne sera pas interrompue si la Condition de Cours venait à ne plus être remplie durant cette même période.

Dans le cas où la Société déciderait de ne pas déclencher une période d'exercice accéléré des bons de souscription lorsqu'elle en avait la possibilité, elle conserve le droit de déclencher une période d'exercice accéléré à chaque prochaine occurrence de la Condition de Cours.

A l'issue de la période d'exercice accéléré, les BSA concernés ne pourront plus être exercés, et deviendront caducs.

Dans le cas où l'ensemble des BSA 2026-06, 2026-07 et 2026-08 émis venaient à être exercés, cela représenterait une augmentation de capital de 185,3 M€ prime d'émission incluse, selon les modalités suivantes :

Dénomination BSA	Nombre de BSA	Prix d'exercice par action (€) post regroupement	Prix d'exercice max. potentiel (€)	Actions à émettre post regroupement
BSA 2026-06	98 800 200	7,50 €	74 100 150	9 880 021
BSA 2026-07	49 400 100	9,80 €	48 412 098	4 940 012
BSA 2026-08	49 400 100	12,70 €	62 738 127	4 940 012
TOTAL	197 600 400		185 250 375	19 760 045

Synthèse du regroupement d'actions

Base de regroupement : échange de 10 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune contre une action nouvelle de 0,80 euro de valeur nominale portant jouissance courante.

Nombre d'actions anciennes soumises au regroupement : 382 506 040 actions de 0,08 euro de valeur nominale (donnée actualisée au 7 septembre 2026).

Nombre d'actions nouvelles à provenir du regroupement : 38 250 604 actions de 0,80 euro de valeur nominale (donnée actualisée au 7 septembre 2026).

Règlement des rompus : En application des articles L.228-6-1 et R.228-12 du Code de commerce, les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en bourse par les teneurs de comptes et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus de chaque titulaire de droits.

Note 9 : Opérations avec les parties liées

Les conventions réglementées indiquées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes du 31 décembre 2025 ont continué leurs effets. A la connaissance du Groupe, il n'y a pas de nouvelles conventions réglementées et aucune transaction significative avec des parties liées hors du périmètre de consolidation n'a été réalisée au cours de la période à des conditions autres que des conditions normales de marché :

Contrat de travail de Monsieur Jean François Descaves

Un contrat de travail a été conclu en date du 30 mai 2025 entre la Société et Jean François Descaves, en qualité de Directeur du Développement, aux termes duquel il perçoit une rémunération brute annuelle de 100 000 euros.

Le Conseil d'Administration avait omis d'autoriser cette convention préalablement à sa signature, conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Un avenant à ce contrat de travail a été conclu en date du 20 octobre 2025 entre la Société et Jean François Descaves, en qualité de Directeur de la Stratégie ESG, aux termes duquel il perçoit une rémunération brute annuelle de 150 000 euros.

Cet avenant a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Société le 20 octobre 2025, conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce. Lors de cette même réunion du Conseil, celui-ci avait pris acte de ce que le contrat initial n'avait pas été préapprouvé et qu'il devait donc, conformément à l'article L.225-42, al.3 du Code de commerce, faire l'objet d'une résolution spécifique lors de l'assemblée générale annuelle du 17 juin 2026, en sus de la résolution prévue par l'article L.225-40 al. 3, qui couvrirait l'avenant audit contrat de travail (ainsi que toute autre « convention règlementée » conclue durant l'exercice).

Cette convention permet au Groupe de bénéficier de l'expérience des marchés financiers de Monsieur Descaves, et de son engagement pour une économie plus durable.

Contrat de « Employer of Record Services Agreement »

Un contrat de « Employer of Record Services Agreement » a été conclu entre la Société et Trans Skills Employment Services – Sole Proprietorship LLC (« Trans Skills ») en date du 3 juillet 2025 aux termes duquel Trans Skills, société établie à Abu Dhabi, agissait en qualité d'employeur d'Alexandre Laizet à Abu Dhabi pour le compte de la Société, dans l'attente de l'obtention, par Capital B Treasury Limited Abu Dhabi, des autorisations nécessaires permettant l'embauche formelle d'Alexandre Laizet en qualité de salarié. Aux termes de ce contrat, Alexandre Laizet était bénéficiaire d'une rémunération d'environ 42 835 euros par mois versée par Trans Skills, et refacturée, en sus du prix des prestations, à la Société.

Le Conseil d'administration avait omis d'autoriser cette convention préalablement à sa signature. Le Conseil d'administration avait pris acte, le 20 octobre 2025, de cette omission et du caractère néanmoins justifié de cette convention. Par conséquent, en application de l'article L. 225-42 du Code de commerce, le Conseil d'administration avait décidé (i) la poursuite de cette convention et (ii) de soumettre cette convention à la ratification des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale annuelle afin de couvrir le risque de nullité existant en cas de conséquences dommageables de la convention pour la Société. La convention a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 17 juin 2026.

Ce contrat a pris fin le 30 juin 2026. Monsieur Alexandre Laizet est salarié de la société Capital B Treasury depuis le 1^{er} juillet 2026.

4. Rapports des Commissaires aux Comptes

Crowe HAF
Membre de Crowe Global
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
et du Centre
16 rue Camille Pelletan
92300 Levallois-Perret

BCRH & Associés
Membre de PKF Arsilon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
de Paris
3 rue d'Héliopolis
75017 Paris

CAPITAL B

Société Anonyme au capital de 30 774 247,20 euros

Tour W - 102, Terrasse Boieldieu

92800 Puteaux

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires consolidés

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Crowe HAF
Membre de Crowe Global
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
et du Centre
16 rue Camille Pelletan
92300 Levallois-Perret

BCRH & Associés
Membre de PKF Arsilon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
de Paris
3 rue d'Héliopolis
75017 Paris

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires consolidés

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Monsieur le Président

En notre qualité de commissaires aux comptes de CAPITAL B et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires consolidés de celle-ci relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes intermédiaires consolidés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes intermédiaires consolidés présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « *Note 3 : Principes et méthodes des comptes consolidés* » de l'annexe, qui expose les incidences de la première application, à compter du 1^{er} janvier 2026, du règlement ANC n° 2024-07, relatif notamment à la distinction entre dettes et autres fonds propres ainsi qu'au traitement des actions propres dans les comptes consolidés.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Levallois-Perret et Paris, le 15 octobre 2026

Les commissaires aux comptes

Crowe HAF
Membre de Crowe Global

BCRH & Associés
Membre de PKF Arsilon

Paul GAUTEUR

Stéphane SCHWEDES